



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE CCI MAYENNE
Du Jeudi 09 Mars 2023

APPROUVE

Séance du jeudi 09 mars 2023

sous la présidence d'Éric HUNAUT

Présents

Mme Marie-Aimée Gaspari, Préfète de la Mayenne
Mme Norchen Chenoufi, Sous-préfète de Château-Gontier
Mme Isabelle Murcott, Directrice du pôle Gestion Fiscale, représentant Mme Dominique Mauresmo, Directrice départementale des Finances Publiques
Mme Béatrice Bastien, représentant M. Antoine Butrot, Commissaire aux Comptes
M. Olivier Richefou, Président du conseil départemental de la Mayenne
M. Nicolas Fouassier, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Laval
M. Gilles Ligot, Conseiller Régional, représentant Mme Samia Soultani, vice-Présidente du conseil régional
M. Jean-François Reynouard, Président des CCI PDL, personnalités

Mme Cécile Legrand-Theil, vice-présidente
MM. Jérôme Chaplet, secrétaire, Erwan Coatanea, vice-Président, Jérôme Deniau, vice-président Frédéric Devineau, secrétaire, Eric Hunaut, président et Jean-Michel Motrieux, trésorier, membres du bureau

Mme Anne Cousin, Hélène Gohier et Camille Moquet
MM. Emmanuel Adam, Raphaël Alexandre, Claude Daniel, Loïc Granger, Laurent Lairy, Norbert Montembault, Nicolas Mousset, Nicolas Rousseau, Vincent Seyeux et Konthirith Tek, membres élus

Mme Aline Fouilleul
MM. Jérémie Bacosse, Joël Gasdon, Guillaume Monsallier, Mickaël Pinson et Jean-Yves Tréhen, membres associés

Mmes Anne Bauduffe, Ségolène Leclercq, Cécile Pambet et Céline Rousseau
MM Patrick Brunet, Alexandre Cros, François-Xavier Douillet, Christophe Rouillard et Marc Travers, conseillers techniques

M. David Blanchard, membre démissionnaire

Excusés

Mme Caroline Dussart, DREETS
M. Didier Martin, Préfet de Région
M. Pierre Garnier, Conseil Départemental, auditeur libre, personnalités

Madame Nathalie Planchais, trésorière-adjointe
Monsieur Christophe Terrien, secrétaire, membres du bureau

Mmes Sylviane Gandon et France Gérard
MM. Bernard Fort, Eric Fouassier, Guillaume Gruau, Christophe Le Guet, Bruno Lucas, Christophe Marchand et Bruno Rigouin, membres élus

Mmes Sandrine Bouvet et Florence Quentin
MM. Raphaël de Silans, Jean Joncour, Didier Pillon, Denis Roturier et Pierre Zambon, membres associés

Mmes Sabrina Hubert et Nathalie Paillard
MM. Eric Daguët, Patrice Deniau, Eric Flambard, Jean-Marc Fournier, Eric Grelier et Bertrand Hugain, conseillers techniques.

Mme Virginie Hochart
MM. Philippe Royer, Maxime Séché et Samuel Tual, membres démissionnaires

Membres élus en exercice : 31
Membres élus présents : 20
Membres élus excusés : 11
Quorum : 16

SOMMAIRE

I - VIE INSTITUTIONNELLE	1922
1. <i>Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2022.....</i>	1923
2. <i>Synthèse des réunions de bureau</i>	1923
3. <i>Représentations extérieures</i>	1923
4. <i>Mandats membres et commissions réglementées</i>	1923
5. <i>Intervention de Jean-François Reynouard, Président CCI Pays-de-la-Loire.....</i>	1929
II - ADMINISTRATIF ET FINANCIER	1933
1. <i>ChamberSign.....</i>	1933
✓ <i>Avis de la commission des finances</i>	1933
✓ <i>Projet de délibération n° 01_2023 – ChamberSign.....</i>	1934
2. <i>Délégations de signatures : actualisation</i>	1936
3. <i>Tarifications produits/prestations CCI : actualisation.....</i>	1936
✓ <i>Tarification prestations études et actions territoriales</i>	1936
✓ <i>Tarifications des produits Direction « appui aux entreprises »</i>	1936
✓ <i>Tarifications locations de salles CCI / IIA / Campus.....</i>	1936
✓ <i>Tarifications de l'offre formation continue</i>	1936
III - PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS.....	1937
1. <i>Présentation du fonctionnement et de l'objet de la Commission de prévention des conflits d'intérêts de la CCI 53 par son Président, Raphaël Alexandre</i>	1937
2. <i>Présentation de la notion conflit d'intérêts, par Maître Nicolas Fouassier, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Laval.....</i>	1938
3. <i>Outil e-attestation.....</i>	1941
IV - INFORMATIONS/COMMUNICATIONS.....	1942
1. <i>Présentation du Big Bang de l'emploi des 17 et 18 mars 2023 à Laval</i>	1942
2. <i>ExpreCClon.....</i>	1945
3. <i>Agenda des événements</i>	1946
V - CONCLUSION	1947
1. <i>Conclusion par Madame la Préfète de la Mayenne, Marie-Aimée Gaspari</i>	1947

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Mesdames, messieurs, bonsoir.

Nous allons dès maintenant débiter notre Assemblée Générale ce qui nous permettra ainsi de respecter les temps de parole des différents intervenants.

Je tiens à vous remercier toutes et tous d'être présents ce soir et plus particulièrement, Olivier Richefou, Président du conseil départemental de la Mayenne, qui nous reçoit en ses locaux.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir le Président des Chambres de Commerce et d'Industrie des Pays-de-la-Loire, Jean-François Reynouard.

La nouvelle Préfète de la Mayenne, Marie-Aimée Gaspari nous rejoindra au cours de cette séance. Norchen Chenoufi, Sous-préfète de Château-Gontier, est également parmi nous ce soir.

Monsieur Antoine Butrot, Commissaire aux Comptes,
Madame Isabelle Murcott, Directrice du Pôle Fiscale, représentant Madame Dominique Mauresmo, Directrice DGFIP,
Monsieur Nicolas Fouassier, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,
Monsieur Gilles Ligot, conseiller régional, représentant Madame Samia Sultani, Vice-présidente du conseil régional,
Monsieur Alexandre Cros, conseiller technique, en remplacement de Paul Abinne, 1^{ère} participation,
Monsieur Marc Travers, conseiller technique, Président French Tech Mayenne, 1^{ère} participation,
Madame Ségolène Leclercq, conseillère technique, Présidente JCE Haute-Mayenne, 1^{ère} participation,
et Madame Cécile Pambet, conseillère technique, Présidente JCE Laval, 1^{ère} participation,

nous font aussi l'honneur de nous accompagner pour cette Assemblée Générale.

Au préalable, Olivier Richefou partage les actions du conseil départemental avec un enjeu important qui est l'attractivité.

Olivier Richefou, Président du conseil départemental de la Mayenne

Bonsoir à toutes et tous.

Je vous souhaite la bienvenue en ce lieu qui appartient à chacune et chacun, puisque le département a l'avantage d'embrasser tout le territoire de la Mayenne. Le seul regret que nous puissions avoir est que la loi NOTRe, « qui n'est pas la nôtre », nous a exclus du champ d'activité économique. C'est un grand regret et l'ensemble des Présidents des départements de France informent régulièrement la Première Ministre, qu'il serait souhaitable que cette loi évolue et nous permette grâce à l'économie de proximité, d'ouvrir un nouveau champ d'actions.

Pour débiter, voici quelques chiffres sur le département, puis j'évoquerai un sujet important : l'attractivité.

Le conseil départemental compte 17 cantons dans lesquels il y a 2 élus, soit un total de 34 élus et 9 commissions d'études mises en œuvre. Les élus du conseil départemental sont mandatés jusqu'en 2028. Ils seront donc encore en fonction lors des prochaines élections municipale et présidentielle.

Le budget du conseil départemental est d'environ 400 millions d'euros, soit le budget de fonctionnement le plus important des collectivités de notre département. Au-delà de celui-ci, nous investissons également 80 millions d'euros par an sur des domaines très variés.

Les différentes missions au sein du conseil départemental sont :

Mission 1 « Administration générale » (Finances et Ressources Humaines)

Elle génère 115 millions d'euros, dont 60 millions de masse salariale, 1 200 agents et environ 250 familles d'accueil, salariées du conseil départemental, qui reçoivent des enfants qui nous sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance ; 850 enfants en Mayenne sont malheureusement retirés de leur famille et nous sont ainsi confiés pour que nous prenions en charge leur éducation.

Mission 2 « Territoires »

Cette mission intègre les affaires routières avec 20 millions d'euros annuels d'entretien de routes ; nous allons récupérer avec satisfaction la nationale 162 entre le Sud Mayenne et Mayenne, avec son transfert dans le patrimoine départemental, en liaison avec le Maine-et-Loire pour la partie qui va jusqu'au Lion d'Angers. Nous étudions la mise en œuvre d'un axe 2 fois 2 voies, que je ne verrai pas dans mes fonctions de Président du conseil départemental, car ce projet devrait être mené sur environ 15 années. Ce transfert aura lieu au 1^{er} janvier 2024 ; les conditions semblent remplies pour revenir aux 90 km/h.

Mission 3 « Protection de l'enfance »

Elle compte 850 enfants confiés et 150 mineurs non accompagnés représentant un budget de l'ordre de 50 millions d'euros. Un enfant confié qui représente un coût de 100 000 euros par an.

Mission 4 « Insertion sociale de proximité »

Il s'agit essentiellement du RSA. Le département de la Mayenne, grâce à vous toutes et tous, a la chance d'avoir très peu d'allocataires du RSA, puisque vous avez une vraie activité dynamique grâce aux embauches que vous réalisez.

3 500 familles sont aujourd'hui allocataires du RSA, correspondant à 3 800 personnes. Le conseil départemental s'est lancé dans l'expérimentation du nouveau RSA qui imposera 15 à 20 heures par semaine d'activité pour chacun, à savoir, soit vers le travail lorsque nous avons vocation à être orienté vers l'emploi, soit vers des actions moins liées au travail, quand les problématiques sociales éloignent trop de l'emploi pour l'envisager à court terme.

Mission 5 « Environnement et Agriculture »

Soutien à ces deux entités et notamment sur les questions « d'eau », avec une agence technique de l'eau très utilisée par tous les territoires.

Mission 6 « Sport et Culture »

Ce pôle génère un budget de 7,5 millions d'euros répartis à parts égales entre les deux entités. Nous sommes le premier financeur du sport en Mayenne, au-delà même d'Espace Mayenne, et le premier financeur de la culture dans notre département, à travers notre agence départementale « Mayenne Culture ».

Mission 7 « Personnes âgées - Personnes en situation de handicap »

100 millions d'euros y sont consacrés et nous comptons environ 1 500 adultes pour la partie handicap avec une prise en charge à 100 % par le département, soit un budget d'une journée dans un foyer d'accueil médicalisé de 150 euros.

Mission 8 « Attractivité patrimoine – tourisme et communication »

La partie Attractivité pèse pour 1 million d'euros. Je le précise souvent, car sur 300 millions d'euros, ce n'est pas l'action principale du département, mais c'est néanmoins un sujet de polémique avec nos opposants.

Mission 9 « Enseignement – Jeunesse – Citoyenneté »

Sur l'enseignement, nous avons la responsabilité des 27 collèges publics. Nous comptons environ 9 500 élèves dans le public et 6 000 dans le privé. Dans les collèges, nous prenons en charge les bâtiments et le fonctionnement avec l'entretien des locaux et la restauration.

Nous servons 1,2 million de repas par an, avec une obligation de circuits courts, et celle que 50 % des produits proposés dans les collèges mayennais soient issus de l'agriculture locale ; cet objectif a été atteint dans le mandat précédent et il est passé à 75 % à la fin du mandat. Nous exigeons aujourd'hui que 100 % des viandes servies dans les assiettes des collégiens mayennais soient des viandes du département. Il existe suffisamment de diversités d'agricultures en Mayenne pour être capables de tenir cet objectif.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'ESIEA a un projet d'extension qui lui permettra d'accueillir un nombre supérieur d'étudiants à Laval ; le conseil départemental participera aux dépenses liées au bâtiment.

Quelques données complémentaires

- nombre d'habitants : 307 000,
- Centres départementaux et antennes solidarité,
- 6 500 bénéficiaires (personnes âgées) de l'APA prestation d'autonomie, soit à domicile, soit en établissements,
- les assistants familiaux qui sont les familles d'accueil des enfants,
- 3 680 kilomètres de route, sachant que les routes sont refaites à peu près tous les 12 ans,
- des unités d'exploitation routières.
- 1 530 pompiers, dont 115 professionnels, les autres pompiers étant des volontaires, que vous devez embaucher dans vos entreprises en acceptant de les libérer de temps en temps dans la journée, quand ils ont besoin d'intervenir pour la sécurité de nos concitoyens,
- 41 collèges intégrant les collèges privés et 1,2 million de collégiens,
- Enseignement : notre objectif est d'atteindre 10 000 étudiants avec notre partenaire Laval Agglomération et 200 étudiants supplémentaires à l'ESIEA.
Nous sommes ravis de nous être accordés avec Laval Agglomération et la CCI, afin de contribuer à votre projet bâtiminaire qui s'installera sur le parc universitaire dans les années qui viennent.
- 1 500 agents aux postes d'assistantes maternelles,
- Nous sommes le premier département sportif de France avec beaucoup d'équipements. Nous allons en ajouter environ 150, puisque dans le cadre des jeux olympiques, nous avons convenu d'un partenariat avec l'Agence Nationale du Sport et quelques fédérations françaises, pour installer des petits équipements de proximité. Les sports qui se développent le plus sont les sports de loisirs, tels que les terrains de foot 5x5, les terrains de basket 3x3. Nous avons déployé un modèle avec un financement départemental, l'Agence Nationale du Sport et la fédération, ce qui nous permet d'arriver à une prise en charge à 100 % de l'équipement.

- Certains sites patrimoniaux nous appartiennent, tels que Jublains, centre gallo-romain du grand Ouest, Sainte-Suzanne et son château qui nous appartient ainsi que sa cour, et le Musée Robert Tatin à Cossé-le-Vivien, lieu magique. Robert Tatin était sculpteur, mais aussi peintre. Sa renommée s'est envolée depuis 2 années avec pour exemple, un de ses tableaux vendu hier à Mayenne au prix de 24 000 euros !
- Le saviez-vous ? C'est aussi la rivière, la Mayenne, avec le chemin de halage et ses maisons éclésières. Nous les réhabilitons dès qu'un projet d'animation touristique, commerçant ou artisanal se présente. Ce chemin de halage, relié à d'autres chemins traversants, totalise 85 kilomètres de voie,
- Le document suivant est un résumé de notre volonté d'attirer les talents en Mayenne, avec 15 000 emplois à pourvoir, sachant que nous avons un des taux de chômage les plus bas de France avec seulement 5 % ; du fait du vieillissement de la population, nous devons attirer les talents et convaincre des personnes qui ne vivent pas en Mayenne aujourd'hui, de venir habiter dans notre département. Il faut, en conséquence, mettre en avant, les points forts existants en Mayenne, territoire de grande sécurité, dans lequel nous mangeons sainement aussi ; une très belle opération au Salon de l'Agriculture a permis de mettre en avant toutes les qualités culinaires Mayennaise.
- Nous avons inventé cette marque de territoire « Mayenne » qui a vocation à être reprise par de plus en plus d'acteurs et nous avons aussi des relations très étroites avec Made in Mayenne et son nouveau Président Erwan Coatanea qui porte, après son fondateur Laurent Lairy, cette belle opération. Nous devons poursuivre à porter le nom de notre département avec l'ensemble des acteurs et des intercommunalités. Une étude est en cours pour créer une agence de développement orientée vers cette attractivité. Des supports mettent en avant ce « M comme Mayenne ».

Je terminerai par l'évocation de trois sujets autour de l'attractivité :

- C'est un choix délibéré que d'avoir choisi la voile comme support d'attractivité. Tous les spécialistes marketing affirment que la voile et le vélo sont les meilleurs supports quand il s'agit de faire la promotion d'une marque, et notamment, d'un territoire. Pour être présents sur un maillot de la Française des Jeux, c'est 6 millions d'euros par an. Pour être présents sur une voile, c'est 400 000 euros. Il s'agit donc d'un choix stratégique déterminé que d'avoir un tel support, excellent vecteur de communication, notamment sur des sujets de territoire et d'attractivité,
- Espace Mayenne a aussi été élaboré dans cet esprit-là, soit 45 millions d'euros investis par le département. Un très grand nombre d'événements, pas uniquement sportifs ou culturels, ne pourraient pas se passer d'Espace Mayenne avec des spectacles, du sport ainsi que des événements professionnels, salons et conventions, par exemple. Ce lieu est en capacité d'attirer et donc de faire bénéficier entre autres, des restaurateurs ou des hôteliers mayennais,
- Le dernier élément « M Paris » a été conçu parce que l'ensemble des acteurs mayennais a besoin d'avoir, à Paris, un point de chute pour recevoir un client ou un fournisseur ou bien encore, organiser des entretiens d'embauche. « M Paris » a tout d'abord été créé à Montparnasse puis transféré aujourd'hui tout près de la sortie de la gare Montparnasse, avec 5 salles de réunion, 5 bureaux et un open space gratuit mis à votre disposition, soit un coût de 300 000 euros par an pour le conseil départemental. Ces locaux sont généralement occupés à 80 % ; il est donc préférable de réserver au préalable, mais c'est très clairement un outil d'attractivité, avec pour belle preuve, que nos amis vendéens viennent de créer le même type d'espace, pas dans le même immeuble, mais dans le même environnement. C'est un lieu qui sert l'ensemble des acteurs mayennais, entrepreneurs ou non.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Merci Olivier.

Il était en effet important d'évoquer les chiffres et les actions du conseil départemental, au service de nos ressortissants. Les actions telles que la création de « M Paris » et l'accompagnement au Salon de l'Agriculture sont cruciaux. Le conseil départemental sait pouvoir compter sur la CCI de la Mayenne pour des actions collégiales.

Je tiens à te remercier aussi de ton soutien sur nos actions communes, en particulier sur le bâtiment formation qui nous permettra de réunir sur le pôle universitaire, l'ensemble de nos étudiants et de nos formations, et de contribuer ainsi à ce que le territoire mayennais soit une vraie terre d'étudiants pour atteindre le nombre de 10 000.

La manifestation « Les universités des entrepreneurs mayennais » se déroulera le 14 septembre prochain en ce lieu « Espace Mayenne » dont tu viens de nous parler.

Avant de poursuivre, je tiens à saluer Madame la Préfète et la remercier de bien vouloir assister à notre Assemblée Générale.

Marie-Aimée Gaspari, Préfète de la Mayenne

Merci Monsieur le Président et bonsoir à tous.

C'est une première pour moi d'assister à votre Assemblée Générale et je vous remercie de m'y avoir invitée.

Le développement économique est un sujet fondamental et l'Etat est conscient des défis que doit relever ce département, même si vous le savez, la Mayenne se porte bien dans ce domaine.

C'est de ce fait, une de ses forces qui m'a été immédiatement présentée dans le dossier territorial remis à mon arrivée. La partie sur les entreprises m'a beaucoup surpris. Les caractéristiques qui y sont décrites font état d'un tissu économique et industriel important, lequel m'était inconnu, mais il est devenu pour moi un vrai sujet d'intérêt.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Nous allons maintenant dérouler la Vie Institutionnelle et je laisse la parole à Cyrille Laheurte.

I - VIE INSTITUTIONNELLE

Cession Hôtel Consulaire

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Bonsoir à toutes et à tous.

Ce point ne figure plus à l'ordre du jour de ce soir, puisqu'il est reporté à celui de l'Assemblée Générale du 25 mai prochain.

Nous avons engagé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2022, la procédure d'acquisition de locaux et d'espaces sur le pôle Gare, au sein du projet de la Maison de l'Economie. Cette décision engage de ce fait la cession de l'hôtel consulaire, rue de Verdun. Nous avons lancé en fin d'année dernière, un processus de sélection de candidats.

Les réponses étaient à recueillir pour le 03 janvier 2023 ; nous avons eu la chance de recevoir 7 candidatures qui ont permis d'en faire émerger plus particulièrement 2, auditionnées ensuite par une commission ad hoc, le 17 février dernier.

A cette occasion, il est apparu nécessaire de pouvoir approfondir l'examen des candidatures présentées, avec 2 natures de projets : l'un sur la réalisation d'une nouvelle capacité hôtelière sur le territoire, et l'autre autour du transfert d'un siège social du département. Il nous a semblé qu'il nous manquait des éléments pour arbitrer et avancer, en particulier sur le sujet de la capacité hôtelière, puisqu'en parallèle, avait été lancée à l'initiative de Laval Mayenne Aménagements et de Laval Economie, une étude sur le potentiel hôtelier du territoire.

Cette étude doit être livrée fin mars et sera examinée dans ses conclusions et ses orientations probablement courant avril ou début mai. Il nous faut, au moins sur ce point précis, surseoir à une prise de position de la CCI.

Le bureau, à l'unanimité, a décidé le 27 février dernier, de reporter ce dossier à la séance du 25 mai 2023. Vous recevrez d'ici là les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux.

Je vous rappelle que la cession de cet immeuble est liée au financement du transfert sur la gare et que nous avons inscrit dans notre plan pluriannuel d'investissements, une valorisation de cet ensemble immobilier nous permettant d'exécuter l'opération.

Les 2 projets nous permettraient de répondre à ces enjeux économiques. Il a semblé opportun au bureau de pouvoir reporter de 2 mois l'examen, puisque la Chambre de Commerce et d'Industrie ne libèrera les locaux que dans le courant du 1^{er} trimestre 2025.

Voilà pourquoi, nous n'aurons pas ce soir à traiter collectivement ce dossier.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2022

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Vous avez pu découvrir sous l'extranet le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 24 novembre dernier.

Je sou mets au vote le procès-verbal de cette séance.

Pour	: 16
Contre	: 0
Abstention	: 0

Je vous remercie de cette unanimité.

2. Synthèse des réunions de bureau

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Vous avez déjà pris connaissance de la synthèse de ces réunions de bureau qui se sont déroulées les 05 décembre 2022, 09 janvier, 06 février et 27 février 2023. Elle a pour but de reprendre les principaux points examinés par le bureau et portés à la connaissance des membres pour validation en Assemblée Générale.

3. Représentations extérieures

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

57 représentations extérieures ont eu lieu depuis l'Assemblée Générale du 24 novembre 2022, ce qui correspond à un taux de présence CCI 53 de 64 %. Continuons ainsi, car plus nous serons nombreux à participer en tant que membres de la CCI à ces représentations et plus notre voix sera entendue et portée.

4. Mandats membres et commissions réglementées

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Certains membres ont perdu la qualité au titre de laquelle ils ont été élus. Ils ont donc été dans l'obligation de démissionner. Pour autant, nous avons choisi de leur proposer de rester au sein de l'Assemblée Générale, soit en qualité de membres associés, soit en qualité de conseillers techniques.

Nous devons maintenant passer au vote de ces propositions en tant que *membres associés*.

- **Virginie Hochart,**
- **Maxime Séché,**
- **Samuel Tual.**

Pour	: 16
Contre	: 0
Abstention	: 0

Je vous remercie de cette unanimité.

Nous devons aussi passer au vote ces propositions en tant que *conseillers techniques*.

- **David Blanchard**, Expertise Finances,
- **Philippe Royer**, Expertise RSE.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Je vous remercie de cette unanimité.

Pour votre information, du fait de la démission de Samuel Tual, Hélène Gohier devient titulaire près de la CCI Pays-de-la-Loire.

Nous avons souhaité également vous proposer de nommer en qualité de *conseiller technique*, le Président de la French Tech Mayenne, **Marc Travers**. Il nous semblait important que cette vision French Tech soit présente au sein de notre CCI.

Je soumetts au vote cette désignation :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Je vous remercie de cette unanimité.
Marc, si tu veux te présenter en quelques mots.

Marc Travers, conseiller technique

Je suis gérant d'une société qui se nomme Imagin-VR basé à la Technopole. Je suis depuis 20 ans mayennais d'adoption et expert dans les technologies de réalité virtuelle, augmentée et mixte. Je connais depuis 20 ans beaucoup de start-ups spécialisées chacune dans leurs technologies diverses et variées. C'est pourquoi, j'ai été nommé Président de la French Tech Mayenne afin de les représenter et de les fédérer, notamment, auprès des industriels et des institutions.

**LE NUMÉRIQUE
EN MAYENNE**



Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Sur les commissions réglementées, nous vous proposons l'organisation suivante :

Commission des finances, en remplacement de David Blanchard et de Samuel Tual :

- **Camille Moquet,**
- **Nicolas Rousseau,**
- **David Blanchard, maintenu en auditeur libre.**

Je sou mets au vote cette organisation.

Pour	: 16
Contre	: 0
Abstention	: 0

Je vous remercie de cette unanimité.

Commission de prévention des conflits d'intérêt, en remplacement de Philippe Royer :

- Nous sommes dans l'attente de la réponse de **Guillaume Gruau**

Nous avons 4 commissions thématiques au sein de notre CCI qui travaillent sur l'entrepreneuriat, les mutations, emploi et compétences et les territoires et interactions, et ce, en collaboration étroite avec des membres du bureau.

Les actions menées sur ces différents thèmes vous sont maintenant résumées.

Entrepreneuriat

Cette commission est représentée par Nathalie Planchais et Jean-Michel Motrieux, avec Ludovic Plessis, collaborateur de la CCI. En leur absence,

Raphaël Alexandre, membre élu

Parmi les travaux en cours et dans le prolongement de l'action « **Entreprendre au cœur des territoires** », projet porté en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Initiative Mayenne et les EPCI du département, nous pouvons ainsi partager les éléments suivants :

- une présence bimensuelle des services de la CCI sur les territoires,
- des réunions de sensibilisation sur des soirées « **cessions et transmissions** » auprès des 9 EPCI du département. Il en est prévu une par EPCI sur l'année 2023, trois sont déjà réalisées,
- un suivi renforcé des jeunes entrepreneurs.

La Fresque de l'entrepreneuriat s'est tenue dans les locaux de l'IIA le 7 mars dernier, avec pour objectif de réunir tous les acteurs et les intervenants lors d'une cession, d'une acquisition ou d'une création d'entreprise, afin d'établir qui fait quoi et à quel moment, de la définition du projet jusqu'à l'accompagnement post projet. Nous avons rassemblé 17 structures intervenantes regroupant des avocats, des notaires, des experts comptables, des banquiers et différentes associations. Le travail participatif des 30 présents était très intéressant, nous devons maintenant en effectuer une synthèse.



Mutations

Cette commission est représentée par Erwan Coatanéa et Jérôme Chaplet avec Maëlle Morvan, collaboratrice de la CCI.

Erwan Coatanéa, membre du bureau

La commission Mutations a pour périmètre une vision globale du territoire avec des chefs d'entreprise issus de l'ensemble du territoire mayennais, avec également le conseil départemental, le Medef, Laval Economie, afin de cerner ainsi les problématiques à traiter.

Nous avons débuté le travail sur le thème de la RSE.

Jérôme Chaplet, membre du bureau

Sur la partie RSE, nous avons mis en place des rendez-vous avec des vidéos diffusées le jeudi sur les réseaux. Notre volonté est de permettre à chacun de découvrir, non pas une liste de problèmes, mais une liste de solutions, par le témoignage de personnes qui ont des éléments à partager. Un problème qui a une solution n'est plus, par définition, un problème.



Nous avons aussi réalisé une cartographie en nous inspirant de la French Tech Ile-et-Vilaine : sur le modèle des lignes de métro et de RER, pouvoir retrouver « qui fait quoi dans le RSE ? ». Une mise à jour dynamique permet de répondre et d'aiguiller chacun, dans cette volonté de faire de la CCI une sorte de hub de toutes les solutions possibles.

Erwan Coatanéa, membre du bureau

Sur le thème de la précarité des apprentis, le mot « apprentis » est important, car nous ne parlons pas des étudiants, mais bien des apprentis, c'est-à-dire, que des jeunes qui sont à la fois à l'école et en entreprise. Nous avons constaté à plusieurs reprises qu'une précarité s'installe au sein des apprentis qui travaillent, notamment sur l'alimentaire, le logement et la mobilité. Nous avons mis en place au niveau de l'alimentaire, un partenariat avec le Fournil des Anneaux. Nous avons aussi mené une réflexion sur le logement avec Coop Logis la Nantaise, Laval Agglomération et la Mairie de Laval : la vraie problématique des apprentis est qu'ils peuvent loger chez leurs parents à Mayenne, suivre des cours dans une école à Laval et intégrer une entreprise sur Château-Gontier et ce, dès l'âge de 17 ans. Nous sommes à la recherche de solutions foncières pour déterminer si cette coopération avec la Nantaise est possible.

Jérôme Chaplet, membre du bureau

Des solutions sont mises en place pour les étudiants sur des logements que nous pouvons appeler « classiques ».

Nous avons mené un projet acté lors d'un séminaire Made in Mayenne en 2019, à l'espace « M Paris » sur les 10 000 étudiants. Nous y ajoutons cette nuance sur les apprentis en notant qu'un apprenti, de part le rythme à suivre, et de part sa multi-localisation, n'est pas un étudiant comme les autres au regard de ses besoins. Dans l'intégralité de ces projets menés par le territoire sur des aménagements de logements étudiants, il ne faut pas oublier la spécificité de l'apprenti.

Erwan Coatanéa, membre du bureau

Enfin, une réflexion a eu lieu avec la Jeune Chambre Economique sur une solution intergénérationnelle portant sur la mobilité et les logements quelque peu spécifiques. Une proposition sera soumise à la commission. Merci à tous les participants de cette commission pour leur contribution. Si vous souhaitez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Les 4 commissions sont effectivement, aujourd'hui encore, à la recherche de nouveaux membres et de personnes extérieures pour renforcer les forces vives !

Emploi et compétences

Cette commission est représentée par Frédéric Devineau et Christophe Terrien avec Laurent David, collaborateur de la CCI.

Frédéric Devineau, membre du bureau

Merci de nous donner l'opportunité d'évoquer les travaux de la commission, dans le cadre des prérogatives de la CCI, au regard de la formation.

En termes d'actions opérationnelles concrètes, la commission s'était engagée depuis le début du mandat, à travailler pour nos apprenants, puisqu'ils ont besoin de trouver leur place pendant leurs études et pour intégrer le milieu professionnel.

Dans ce cadre précis, l'idée évoquée était d'organiser une cérémonie de remise des diplômes pour les mettre à l'honneur. Cette cérémonie s'est déroulée en février dernier à l'Espace Mayenne, ce qui nous a permis de présenter cet espace aux familles et aux jeunes, et de l'animer avec une troupe d'improvisation qui a donné du rythme à cette soirée. Plus de 400 personnes ont participé à cet événement dont 190 diplômés qui ont été mis à l'honneur en présence de leurs familles, leurs tuteurs et les entreprises accueillantes. L'ensemble de cette communauté a donné envie à la commission et aux collaborateurs de la chambre, de s'en inspirer pour les prochaines années, mais aussi de trouver d'autres idées pour mettre à l'honneur les étudiants et les diplômés, peut-être sous forme de vidéos.

Le deuxième événement qui s'est déroulé ce mois-ci est « Les 3 nuits de l'orientation », tradition de la CCI de la Mayenne depuis plus de 10 ans. Historiquement, elle avait lieu à Laval, au sein de l'IIA, avec l'accueil des entreprises qui présentaient les métiers à de futurs collaborateurs. L'engagement pris par Eric Hunaut et l'ensemble du bureau était d'ouvrir cette nuit de l'orientation à l'ensemble du territoire. Naturellement, l'idée de proposer des nuits de l'orientation à Laval, Mayenne et Château-Gontier s'est concrétisée. Ces 3 nuits de l'orientation ont eu lieu ces dernières semaines ; elles ont été un révélateur de ce besoin de proximité, puisqu'il y a eu autant de participants à Laval, Mayenne et Château-Gontier, soit plus de 900 personnes, le double de la précédente opération.

Aller sur l'ensemble du territoire génère plus de mobilisation, mais c'est aussi une réponse à une attente et un intérêt pour les métiers. D'autres offres de découvertes de métiers existent, mais les Nuits de l'Orientation, notamment sur Mayenne et Château-Gontier, ont été de belles réussites, avec une mobilisation forte des équipes et des entreprises du territoire.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

En effet, notre petit département aime bien innover et il s'agit là d'une première à organiser ce type d'événement, non pas sur 1 nuit, mais sur 3 nuits, en 3 lieux différents. Nous nous étions engagés au début de cette mandature d'être au plus proches du terrain et nous sommes en train de le réaliser.

Territoires et interactions

Cette commission est représentée par Cécile Legrand Theil et Jérôme Deniau avec Julien Elie, collaborateur de la CCI.

Jérôme Deniau, membre du bureau

Le 20 mars 2023, auront lieu les Mercures du Commerce 53 qui ont pour but de réunir des unions commerciales du département de la Mayenne, afin qu'elles présentent leurs actions sur l'année 2022 et sur 4 thèmes bien précis. Des membres du jury seront présents et une remise de prix aura lieu pour récompenser les unités commerciales participantes. L'année dernière, nous avons organisé une matinée de formation sur la prise de parole en public, exercice un peu compliqué, mais qui leur avait permis de se dépasser.

Nous avons la possibilité de déposer des dossiers, avant mi-avril, pour le challenge national, et parmi les unions commerciales qui participent aux Mercures du Commerce, 4 seraient intéressées pour postuler.

Cécile Legrand Theil

Nous avons déjà évoqué le label « Je consomme en Mayenne », duquel a émergé un projet très ambitieux : la création d'un chèque cadeau départemental. Le projet est aujourd'hui à ses balbutiements, mais nous ne perdons pas de vue l'objectif qui est de fédérer tous les commerçants de l'ensemble du département mayennais, autour d'un même projet, et en conséquence, de leur faire bénéficier d'un concept puissant et énergisant sur tout le territoire.

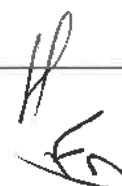
Un autre objectif est de créer des partenariats avec les entreprises mayennaises pour inciter leurs collaborateurs à consommer en Mayenne, et faire en sorte que nos sociétés bénéficient de la puissance de ces entreprises. Nous nous rapprochons des unions commerciales et des collectivités locales pour qu'elles soient parties prenantes de ce dispositif.

J'en profite en tant que membre du CJD (Centre des Jeunes Dirigeants), pour vous inviter le 22 juin 2023, à une conférence qui se déroulera à l'Espace Mayenne.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

La réussite du travail de nos commissions est bien la vôtre.

Je donne bien volontiers la parole à Jean-François Reynouard, pour nous présenter les travaux régionaux auxquels nous avons largement contribué.



5. Intervention de Jean-François Reynouard, Président CCI Pays-de-la-Loire

Jean-François Reynouard, Président CCI Pays-de-la-Loire

Je connais bien le département de la Mayenne pour son dynamisme et vos interventions de ce soir le confirment à nouveau.

Il faut noter et bien prendre en compte la relation élus-collaborateurs et il n'y a pas autant d'énergie concentrée au service des territoires, des entreprises et des apprenants, dans tous les réseaux. Madame la Préfète, vous pouvez faire remonter cet état de fait, les CCI sont là pour servir les territoires.

Beaucoup d'entre vous ont été impliqués sur la réflexion menée sur le plan stratégique France 2021-2026. C'est la première fois qu'il existe un plan stratégique national aussi structurant et écrit.

Un travail important a été réalisé en national et en territoires pour sortir les plans : au sein du régional, nous avons pris un peu plus de temps, puisque la raison d'être des CCI est d'être en proximité des entreprises ; nous voulions ainsi avoir la stabilité des plans territoriaux et travailler ensuite sur notre vision commune pour la région, sachant qu'elle est une caisse de résonance pour les territoires.

Grâce à la Mayenne et aux autres départements ligériens, la région Pays-de-la-Loire est une région très dynamique. Nous approchons les 200 000 entreprises en Pays-de-la-Loire. Une des composantes de l'ADN des CCI est que nous formons 32 000 apprenants par an qui passent dans les CCI de notre région, avec un équilibre d'environ 8 000 formations initiales, 8 000 en alternance et 16 000 en formation continue. Nous sommes le deuxième centre de formation au niveau national, derrière l'éducation nationale.

Le positionnement des actions de la CCI régionale a été acté le 8 décembre dernier en séminaire région ; il est ainsi au centre des démarches territoriales, et s'inscrit désormais comme un catalyseur. Il a pour objectif d'animer le lien entre élus, mais aussi entre collaborateurs, pour que les échanges soient le plus fluide possible. Ce rôle de catalyseur est de jouer aussi l'animation autour de focus stratégiques. Nous avons voulu avoir, comme sur les territoires, des focus pragmatiques. Je ne souhaitais pas que nous abordions de grandes réflexions projectives à très long terme, le but étant de servir au plus court et au plus proche des entreprises.

Nous avons aussi œuvré sur une méthode de travail qui est d'inclure toujours un membre du bureau, un élu référent et des collaborateurs référents pour un bon pilotage des projets.

Les services portés par la région nous sont utiles au quotidien dans notre fonctionnement :

- **Les finances**

Il faut porter ce flux de finances avec des normes à gérer,

- **Les ressources humaines**

La convention collective a évolué et maintenant les CCI fonctionnent comme les entreprises avec un CSE (Comité Social Economique) régional,

- **Le numérique**

La DSI (Direction des Systèmes d'Information) porte les métiers des CCI, mais aussi les organismes de formation. Lors du mandat précédent, nous avons mutualisé notre DSI avec 2 autres régions. Notre DSI porte à la fois les régions Bretagne, Centre Val-de-Loire et Pays-de-la-Loire.

Le catalyseur est d'aller vers le national et vers le territorial.

La région s'est donné une autre mission qui est le faire-savoir. Nous ne faisons pas assez résonner nos actions. Le positionnement de la CCI régionale en tant que porte-parole est dans l'écosystème régional ; avec la loi NOTRe, des transferts de compétences économiques ont eu lieu et nous avons besoin d'être proches de la région sur les projets. Au quotidien, la région vous accompagne sur les centres de formation, sur la maison des entreprises, le programme Dinamic, le programme d'accompagnement à l'international Team France Export, co-construit en collectif avec BPI, Business France, la région et les CCI.

Nous avons aussi voulu travailler sur l'opérationnalité. Il était inapproprié d'inventer des projets à partir de la région en se disant que cela servirait peut-être un jour aux territoires. Nous avons décidé de porter la subsidiarité des territoires vers les autres territoires et vers la région. De très belles idées sont nées, telles que les jeudis de la RSE, pour lesquels les vidéos existantes pourraient être utilisées dans d'autres territoires sur le même modèle ou sur un modèle enrichi. Quand de bonnes idées existent à un endroit, il faut les collecter et les utiliser aussi ailleurs.

Il faut savoir à quel niveau nous pouvons développer tel ou tel sujet. Par exemple, la filière nautique est portée par la région, mais les deux CCI qui sont très fortement impliquées sont la Vendée et La Loire-Atlantique et un peu le Maine-et-Loire ; de ce fait, cette subsidiarité s'est adaptée aux besoins des territoires.

C'est aussi savoir attribuer les bons experts à certains sujets, car tous les territoires ne possèdent pas toutes les compétences.

Nous avons identifié des projets pour servir nos territoires qui résonnaient pour tous, tels que la RSE ou l'emploi et les compétences. Sur chaque projet, nous avons défini un référent qui est un Directeur Général CCI, un sponsor qui est obligatoirement un membre de bureau et un expert qui va accompagner le groupe.

Energie et décarbonation est un sujet très vaste que nous devons quelque peu focaliser.

5 premiers projets stratégiques



Référent : Cyrille LAHEURTE



Sponsor : Arnaud RINGEARD



Expert : Frédéric POULAIN



Handwritten initials in black ink, possibly 'G' and 'H', located at the bottom right of the page.

La RSE avec d'importants sujets à porter, mais il faut rester très pragmatique et proche des entreprises.

5 premiers projets stratégiques

RESPONSABILITÉ
SOCIALE ET
ENVIRONNEMENTALE
(RSE)

Sponsor : Hervé TREMBLAYE



Référents : Olivier CHEVREUL & Cyrille LAHEURTE



Experte : Gaëlle SAINT-DRENANT



Le Développement de l'industrie en région a pour objectif de travailler sur la chaîne de valeurs industrielles, de ramener les plus petits vers les plus grands et de dynamiser ces échanges entre entreprises industrielles, car nous avons un vrai tissu industriel, discret, mais très fort.

5 premiers projets stratégiques

DÉVELOPPEMENT
DE L'INDUSTRIE EN
RÉGION

Sponsor : Jean-François REYNOUARD



Référent : Stéphane DROBINSKI



Expert : Frédéric POULAIN



L'accélération des transitions en mobilisant des financements : nous avons choisi d'être le facilitateur pour accéder à des appels à projets et des financements souvent compliqués à interpréter par nos entreprises.

5 premiers projets stratégiques

ACCÉLÉRER LES
TRANSITIONS EN
MOBILISANT DES
FINANCEMENTS &
DES EXPERTISES

Sponsor : Matthieu BILLIARD



Référent : Philippe BRUNET



Expert : Frédéric POULAIN



La société de projet pour répondre aux DSP (Délégations de Services Publics) régionales consiste à utiliser des compétences pour être plus pertinents sur des réponses à appel à DSP. Historiquement, les CCI étaient très impliquées dans les DSP territoriales, tels que les parcs exposition, les aéroports ou les ports. Nous avons besoin de plus en plus d'expertise afin de répondre correctement à ces dossiers.

5 premiers projets stratégiques



Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Nous étudions effectivement un rapprochement avec la Bretagne qui a déjà mis en place un système permettant de mettre des compétences aux services de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et répondre ainsi à des DSP. Nous pensons sincèrement qu'au niveau des aéroports, l'outil est performant, les entreprises qui l'ont utilisé, témoignent toutes de leur développement, tant au niveau national qu'à l'international. Comment mutualiser pour éviter que les coûts ne soient trop importants sur chacun des aéroports ? Nous en reparlerons très prochainement lors d'une de nos Assemblées Générales.

Jean-François Reynouard, Président CCI Pays-de-la-Loire

Ces 5 projets à court terme progressent bien. Je souhaite aussi que nous conservions les échanges transversaux sur 3 sujets retenus à ce jour :

- **Le commerce** : avec des initiatives locales au sein des unions commerciales.
Lors de la crise sanitaire et la mise en place, par exemple, de plateformes de commerce électronique, il était intéressant de partager et de construire ainsi, plus largement. Nous ne parlons pas de projets, mais plutôt de groupes thématiques en réunissant les élus des divers territoires et les collaborateurs spécialisés pour partager et co-construire des programmes ou des outils d'accompagnement,
- **Le tourisme,**
- **L'emploi et les compétences.**

N'hésitez pas à rejoindre les groupes et commissions régionaux : vous êtes les bienvenus !

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Merci Jean-François pour ta présence et ton intervention.

Il est intéressant d'orchestrer ou de travailler collectivement sur des sujets transversaux nécessaires à la région.

II - ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Avant de poursuivre sur la commission de prévention des conflits d'intérêt, je laisse la parole à Cyrille pour la partie Chambersign.

1. ChamberSign

Cyrille Laheurte, Directeur Général

ChamberSign est un outil de signature électronique, créé en 2000 par le réseau des CCI françaises, par l'intermédiaire d'une association qui réunissait l'ensemble du réseau et qui visait à accompagner la numérisation et le développement des usages, notamment sur les marchés publics et certaines formalités d'Etat.

Ce réseau a bien fonctionné, puisqu'il est aujourd'hui un des premiers réseaux de certification de signature électronique. Afin de pouvoir accompagner l'accélération de ce dispositif, il a été décidé au niveau national de passer d'un statut d'association à un statut de société commerciale. Il est proposé aujourd'hui à l'ensemble des entreprises CCI du réseau d'adhérer à cette structure nationale, ce qui a été débattu aussi en Pays-de-la-Loire ; l'ensemble des établissements régionaux a décidé également de rejoindre cette société.

Il existe 3 collèges principaux :

- un collège qui correspond à CCI France et qui possède un peu plus d'un tiers du capital de cette nouvelle société,
- 10 participations de 4,6 % chacune qui sont les 10 CCI fondatrices du réseau Chambersign à l'origine, dont la CCI de Nantes-St Nazaire pour les Pays-de-la-Loire,
- une société de portage de l'ensemble du collectif du réseau qui permet à chacune des chambres de prendre une participation relativement modeste, à hauteur de 7 000 euros par établissement au sein de ce collectif. Nous sommes bureaux d'enregistrement territoriaux pour dispenser ces signatures électroniques à destination de l'ensemble des acteurs, à la fois de vos entreprises et de vos services juridiques ou comptables, mais également des collectivités.

La commission des finances a été saisie de façon dématérialisée pour se prononcer ainsi sur cette prise de participation de la CCI de la Mayenne au niveau national.

✓ Avis de la commission des finances

Laurent Lairy, membre élu

La commission s'est réunie et dans la mesure où c'est un service rendu aux entreprises de proximité qui leur permet ainsi, d'accélérer leur signature électronique, nous avons émis un avis favorable à cette nouvelle structure.



✓ **Projet de délibération n° 01_2023 – ChamberSign**

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Pour compléter, nous souhaitons que toutes les CCI de la région puissent rejoindre ce capital.
Nous pouvons maintenant dérouler la délibération n° 01_2023 et passer au vote.

EXPOSÉ DES MOTIFS

CCI France, lors de son Assemblée Générale tenue par voie électronique du 29 septembre au 03 octobre 2022, a approuvé une délibération relative aux modalités de participation des CCI à l'actionariat de la future SAS ChamberSign France.

Cette participation sera organisée comme suit :

- CCI France détiendra 34% de la future SAS ChamberSign France ;
- Les 10 CCI Fondatrices, présentes dès le début de la création de ChamberSign France, détiendront chacune directement 4,6 % du capital ;
- Les CCI Non Fondatrices membres de l'Association souhaitant participer au capital pourront le faire par l'intermédiaire d'une structure ad hoc, la Société Consulaire d'Investissement Numérique, dite « SOCODIN », qui détiendra 20 % du capital de SAS ChamberSign France. Le capital de la SOCODIN sera réparti également entre toutes les CCI Non Fondatrices souhaitant investir.

La CCI de la Mayenne étant membre de l'Association ainsi qu'une CCI Non Fondatrice, elle doit, à ce double titre :

- Approuver la transformation de l'association ChamberSign France en société par actions simplifiée ;
- Décider de sa participation indirecte au capital, via une participation directe dans la Société Consulaire d'Investissement Numérique (soit un montant maximum de 7 000 €, montant final déterminé selon le nombre final de CCI participantes).

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI de la Mayenne réuni le 26 octobre 2022, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 24 février 2023.

Ainsi, il est proposé la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu les articles L.710-1 et R.712-7 du Code de Commerce ;

Vu l'article 45 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi Pacte ;

Connaissance prise de la note présentant l'intérêt de transformer l'association ChamberSign France en société par actions simplifiée aux termes d'une décision des membres de cette association qui seront réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'ici le 31 décembre 2022 ;

Considérant les motivations économiques et juridiques de la CCI de la Mayenne et des CCI membres de l'association pour la transformer en société par actions ;

Vu les décisions prises à l'occasion de l'Assemblée Générale de CCI France du 31 mai 2022 fixant notamment :

- Les lignes directrices de la participation de CCI France à la transformation de l'Association ChamberSign France, tant sur sa qualité d'actionnaire au sein de la nouvelle structure SAS, que sur sa contribution au capital de celle-ci ;
- La participation des 10 CCI Fondatrices qui détiendront chacune directement 4,6 % du capital ;
- La création d'une Société Consulaire d'Investissement Numérique, dites SOCODIN, sous forme de société par actions simplifiée, devant détenir directement 20% du capital de ChamberSign France SAS, le capital de la SOCODIN devant être réparti également entre toutes les CCI Non Fondatrices souhaitant investir dans ce projet ;

Considérant l'avis favorable du Bureau de la CCI 53 en date du 26 octobre 2022, et de la Commission des Finances en date du 24 février 2023,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MAYENNE

• DECIDE :

- **D'approuver** la transformation de l'association ChamberSign France en société par actions simplifiée d'ici le 31 décembre 2022, tel que ce projet lui a été présenté, et s'engage à cet effet à voter favorablement à cette transformation lors de l'Assemblée Générale de l'association ChamberSign France ;
- **De participer**, en tant que membre de l'Association ChamberSign France et en tant que CCI Non Fondatrice, au capital de la société par actions simplifiée résultant de cette transformation d'ici le 31 décembre 2022 au plus tard ;
- **De participer directement** au capital de la **Société Consulaire d'Investissement Numérique**, dites **SOCODIN**, la SOCODIN devant détenir 20% du capital de la future société ChamberSign France,

et à cette fin, de souscrire au capital de la SOCODIN à hauteur de **7 000 euros** au maximum (montant final déterminé selon le nombre final de CCI participantes).

- **de donner tout pouvoir** au Président de la CCI de la Mayenne ou à tout délégataire qu'il désignera pour signer tout acte ou pièce :
 - o pour demander, conformément aux dispositions de l'article R. 712-7-5° du Code de Commerce, à l'autorité de tutelle son approbation à l'exécution de la présente délibération,
 - o et procéder aux formalités nécessaires et à la réalisation de l'opération ci-dessus décrite et, plus généralement, faire à ce sujet tout le nécessaire, sans exception ni réserve.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Merci de votre unanimité.



2. Délégations de signatures : actualisation

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Pour votre information, les délégations de signatures ont été actualisées pour tenir compte des évolutions de personnels sur ces derniers mois, en conformité avec le tableau qui vous est remis dans vos dossiers.

3. Tarifications produits/prestations CCI : actualisation

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous allons dérouler maintenant les grilles tarifaires des prestations de formation 2023. Vous pourrez consulter ces éléments sur l'extranet.

- ✓ **Tarification prestations études et actions territoriales**
- ✓ **Tarifications des produits Direction « appui aux entreprises »**
- ✓ **Tarifications locations de salles CCI / IIA / Campus**
- ✓ **Tarifications de l'offre formation continue**
- **Mémo : tarifications de l'offre formation initiale (validées AG 24/11/2022)**

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Je porte donc au vote ces tarifs de prestations formation pour 2023.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Merci de votre unanimité.

III - PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

1. Présentation du fonctionnement et de l'objet de la Commission de prévention des conflits d'intérêts de la CCI 53 par son Président, Raphaël Alexandre

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

La présentation du fonctionnement et de l'objet de la commission de prévention des conflits d'intérêts de la CCI 53 est déroulée maintenant par son Président, Raphaël Alexandre. J'en profite pour remercier de sa présence, Maître Nicolas Fouassier, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Laval.

Raphaël Alexandre, membre élu

Tout d'abord, je tiens à vous présenter les membres qui constituent cette commission. A mes côtés, Hélène Gohier, membre élue ; la commission impose par ailleurs, une personne qualifiée ce qui explique la présence de Maître Nicolas Fouassier, représentant l'Ordre des avocats. Il nous est très confortable d'avoir une personne compétente dans le domaine du droit. Notre Directeur Général, Cyrille Laheurte, use de tout son professionnalisme pour nous seconder dès que cela est nécessaire.

Cette commission a lieu d'exister, puisqu'elle fait partie intégrante du règlement intérieur des CCI, au même titre que les commissions des finances ou consultatives des marchés. Dans le titre de cette commission, le mot « prévention » revêt un caractère particulier ; il faut en effet savoir que lors des mandats électifs, peuvent se présenter des risques pour celles et ceux qui exercent. Certains élus ont déjà pu être poursuivis pour des délits de prise illégale d'intérêts ou d'octroi d'avantages et ces infractions peuvent aboutir à une condamnation pénale, si aucune précaution n'est prise.

Les personnes concernées sont les membres élus, les membres associés et certains collaborateurs CCI.

La déclaration d'intérêts est un document très important. Il faut effectivement savoir que nous avons tous eu obligation de remplir une déclaration dès notre arrivée au sein de la CCI. C'est un document de travail évolutif, puisqu'au fil du temps, notre situation peut changer. Chaque membre a ce devoir de mettre à jour cette déclaration d'intérêts.

L'ensemble de ces déclarations sont regroupées dans un registre à disposition de tous les membres de la CCI qui peuvent avoir un intérêt légitime à le connaître ; ils peuvent en faire une demande écrite auprès du Président.

Cette commission peut être saisie à la demande du Président, du Directeur Général ou d'un membre de la CCI, quand un besoin spécifique se présente. La commission va alors se réunir, travailler sur le dossier et émettre un avis qui sera finalisé par un compte rendu remis à la partie demanderesse.

Maître Fouassier vous explique maintenant ce qu'est un conflit d'intérêts au regard d'une prise illégale d'intérêts.

2. Présentation de la notion conflit d'intérêts, par Maître Nicolas Fouassier, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Laval

Nicolas Fouassier, Bâtonnier à l'Ordre des avocats de Laval

Bonsoir à toutes et à tous.

La notion de conflit d'intérêts est une notion peu facile à appréhender.

Le conflit d'intérêts peut se définir comme une situation où une ou plusieurs personnes ou institutions sont au centre d'une prise de décision, où leur objectivité et leur neutralité peuvent être remises en cause.

En réalité, le droit français a mis beaucoup de temps à définir le conflit d'intérêts, puisque ce n'est qu'à la faveur de la loi Transparence de la vie publique du 11 octobre 2013 que la définition du conflit d'intérêts a été intégrée dans le droit français.

Le conflit d'intérêts, c'est l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 qui nous indique qu'il s'agit de « toute situation d'interférences entre un intérêt public et les intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Cette définition a été reprise ultérieurement dans le code de la Commande publique, article L2141-10 qui prévoit que : « constitue une situation de conflit d'intérêts, toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement d'un passage du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue, a directement ou indirectement un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance, dans le cadre de la procédure de la passation du marché ».

Avant, nous définissions le conflit d'intérêts au travers de cet article L432-12 du code pénal sur la prise illégale d'intérêts, qui de mémoire a été intégré en droit français au début des années 1980.

Un conflit d'intérêts n'est pas une notion pénale, mais l'existence d'un conflit d'intérêts peut donner lieu à différentes actions :

- disciplinaires : lorsque vous avez dans votre entreprise ou au sein de la CCI, du personnel qui se rend coupable de conflits d'intérêts,
- responsabilité,
- nullité du marché : le 25 novembre 2021, un arrêt du conseil d'Etat a été pris indiquant qu'au nom des principes généraux du droit qui s'imposent aux pouvoirs éducateurs, comme à toute autorité administrative, figure le principe d'impartialité qui implique l'absence de conflit d'intérêts au cours de la procédure de sélection du titulaire du contrat. Et que l'existence d'une situation de conflit d'intérêts au cours de la procédure d'attribution du marché est constitutive d'un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence susceptible d'entacher la validité du contrat,
- à partir du moment où vous pourriez avoir une situation de conflit d'intérêts, vous vous exposez effectivement à une action en nullité du marché passé, puisque n'auront pas été respectées les règles de publicité et celles de mise en concurrence et que, de ce fait, le marché peut être vicié.

Je vous indiquais précédemment que le conflit d'intérêt n'est pas en soi une infraction pénale, mais il est associé à différentes infractions pénales. C'est le cas de la prise illégale d'intérêts (article 432-12 du code pénal), du délit de favoritisme (article 432-14 du code pénal), du délit de corruption passive et de trafic d'influence (article 432-11 du code pénal).

Lorsque nous évoquons la corruption passive, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêts et de favoritisme, nous parlons alors aussi de complicité, de recel et de complicité de recel.

Je poursuis par quelques précisions complémentaires.

Des poursuites peuvent être engagées et une juridiction peut retenir l'existence d'un conflit d'intérêt et par là-même, l'existence d'une prise illégale d'intérêts, d'un délit de favoritisme, d'une corruption passive ou de trafic d'influence.

Lorsque nous débutons des cours de droit pénal, nous apprenons qu'un délit est constitué d'un élément matériel et d'un élément intentionnel. En matière, la jurisprudence est très extensive et elle va considérer qu'à partir du moment où l'élément matériel est constitué, l'élément intentionnel l'est également, car sera tiré de l'élément matériel, l'élément intentionnel. Il est considéré qu'à partir du moment où vous êtes face à une situation de conflit d'intérêts, vous devez savoir que vous êtes en conflit d'intérêts, et dans ces conditions, la porte de la condamnation vous est ouverte.

Un conflit d'intérêts, c'est prendre, recevoir ou conserver directement ou indirectement un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité, dans une entreprise ou une opération, dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement.

Quelques explications sur ces différentes notions :

- prendre, recevoir ou conserver un intérêt,
- directement ou indirectement : quand nous serons dans le « directement », ce sera assez facile d'appréhender l'existence du conflit d'intérêts ; le « indirectement » sera beaucoup plus compliqué,
- compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité,
- assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement : il s'agit de participer à des commissions qui auront pour mission de se prononcer sur un marché ou de prendre une quelconque décision qui engagera l'autorité délibérante.

L'objectif de la législation est de mettre fin aux arrangements entre amis, de moraliser la vie publique et de ne plus faire usage du bien public au profit d'un intérêt particulier.

Comment et quand sait-on que nous sommes en situation de conflit d'intérêts ?

Certaines situations ne posent aucune difficulté, notamment lorsque vous êtes directement lié à une entreprise qui soumissionne un marché public et que vous faites partie de l'autorité délibérante ; vous êtes évidemment en situation de conflit d'intérêts.

Certaines situations, au contraire, posent des difficultés, car il n'existe pas de lien direct et que les liens indirects peuvent être très éloignés ; dans ces cas précis, les appréciations se feront au cas par cas et feront l'objet de la commission de prévention des conflits d'intérêts.

Un indice, dans le cas où vous ne savez pas si vous êtes en situation de conflit d'intérêts, c'est que, à priori, il existe effectivement des indices qui laissent à penser qu'il y a conflit d'intérêts.

Un certain nombre de mesures sont mises en place pour prévenir l'existence d'un conflit d'intérêts. Elles font l'objet de la déclaration qu'il vous est demandé de remplir au début de chacun de vos mandats, et permet d'apprécier ainsi votre situation.

Qui va déclencher les hostilités ?

Tout simplement, celui qui a été évincé, la personne qui aura candidaté et auquel le marché public n'aura pas été attribué.

La situation est relativement simple : appel d'offres pour un marché public, plusieurs candidats à ce marché, examen des différentes offres par une commission au sein de l'autorité délibérante, qui retiendra une offre sous l'apparence de critères objectifs, contestation par un des candidats évincés. Il découvrira que l'un des membres de la commission est directement lié à un autre candidat qui, par le plus grand des hasards a été retenu ; c'est le beau-frère de la sœur du dirigeant du candidat retenu, c'est le responsable du club de foot dans lequel joue le fils du candidat retenu. Nous sommes alors sur du lien indirect et relativement éloigné.

Au-delà de la notion juridique, c'est l'apparence qui sera prise en considération.

Au-delà de l'aspect judiciaire et de l'action qui pourrait être engagée par les autorités, la sanction sociétale et la sanction médiatique vont compter en premier lieu. Le candidat évincé sera relativement intéressé à distiller auprès des médias le fait que le petit copain a été préféré pour telle ou telle raison, avérée ou non. La sanction sociétale et la sanction médiatique seront beaucoup plus rapides que la sanction judiciaire.

Le fait d'avoir des liens d'amitié notoires avec un soumissionnaire à un marché public n'est pas en soi implicatif d'un conflit d'intérêt, mais la question pourra se poser effectivement. C'est l'objet de la commission à laquelle je participe aujourd'hui, en qualité de Bâtonnier de l'Ordre des avocats, que d'apprécier, au cas par cas, l'existence ou non d'un conflit d'intérêt.

Je terminerai en vous indiquant que pour ceux qui seraient intéressés par le conflit d'intérêt, et notamment le conflit d'intérêt en entreprise, il existe 2 guides : l'un établi par l'agence française anti-corruption en novembre 2021, qui explique ce qu'est un conflit d'intérêt, comment il est apprécié et offre un certain nombre d'exemples, et l'autre, établi par Transparency International France ; il s'agit d'un guide pratique des conflits d'intérêts dans les entreprises qui prévoit un certain nombre d'hypothèses.



LA PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS L'ENTREPRISE



Voici un exemple : conflit entre les intérêts de l'entreprise et l'engagement d'un collaborateur. Nous sommes dans l'hypothèse d'une entreprise d'ingénierie qui emploie au sein de sa direction de projets, un ingénieur en génie civil, membre d'une association de défense des chasseurs de sa région. L'entreprise participe à un appel d'offres destiné à la construction d'une route de contournement de l'agglomération. Le responsable hiérarchique du salarié directeur des projets lui demande de participer à la constitution du dossier de réponse à l'appel d'offres. Il se trouve que l'association dont fait partie cette personne conteste le contournement et que, avisé de sa participation à ce projet, le bureau de l'association lui demande de lui communiquer les détails de l'opération. Conflit d'intérêt ? Pas conflit d'intérêt ?

Que fait le salarié ? Est-ce qu'il divulgue les informations ? La réponse est bien évidemment : non. Nous sommes dans ce cas précis, sur du lien relativement indirect, puisqu'effectivement le collaborateur participe simplement à une association. Doit-il se déporter ou non ? Il faudra en l'occurrence régler cela dans le cadre de la commission.

La notion de conflit d'intérêt n'est pas forcément facile à appréhender et devra être étudiée au cas par cas.

Raphaël Alexandre, membre élu

En collaboration avec Maître Fouassier, membre qualifié de cette commission, nos comptes rendus seront peut-être discutables ou interprétables, mais non contestables.

3. Outil e-attestation

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Je tiens à rappeler les préconisations émises par la commission au regard de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.

Ce soir, lors de cette Assemblée Générale, les élus sont informés que le processus papier connu en début de mandat laissera place à une logique d'une e-attestation. Nous vous adresserons dans les prochaines semaines, un mail qui vous permettra de renseigner sous format dématérialisé désormais vos déclarations d'intérêts, puisque ces derniers peuvent changer et fluctuer, n'étant pas figés à votre arrivée à la CCI. Il est, en conséquence, important de mettre à jour régulièrement vos informations, puisqu'il s'agit d'une attestation sur l'honneur que vous établissez, sous votre entière responsabilité. Nous vous solliciterons tous les ans ou tous les dix-huit mois, afin que vous l'actualisiez, et que vous ayez, comme rappelé précédemment, une lecture stricte et restrictive de la situation de conflit d'intérêts, pour éviter de vous exposer, ainsi que l'ensemble de la communauté de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Merci Messieurs pour cette présentation claire, même si les contours peuvent être parfois un peu flous.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

En effet, l'exercice n'est pas facile mais nécessaire. Cela fait partie des éléments de cette mandature d'expliquer les tenants et aboutissants de l'engagement en tant que membres de la CCI. Merci à vous.

IV - INFORMATIONS/COMMUNICATIONS

1. Présentation du Big Bang de l'emploi des 17 et 18 mars 2023 à Laval

Gilles Ligot, conseiller régional, représentant Samia Soultani, vice-Présidente du conseil régional

Le Big Bang de l'emploi aura lieu à Laval les 17 et 18 mars prochain.

Cet événement est en itinérance sur les 5 départements de la région. Il s'est déjà déroulé à Angers avec une fréquentation exceptionnelle, puisque mené en même temps que les worldskills, compétitions sur les métiers et les formations.

Ce week-end le Big Bang sera à la Roche-sur-Yon et se déroulera le week-end suivant à Laval, en passant par Le Mans pour se terminer à Nantes le 1^{er} week-end d'avril.

UNE GRANDE TOURNÉE
POUR TROUVER SA VOIE
ET SON EMPLOI
17 et 18 MARS 2023
SQUARE DE BOSTON

LA RÉGION VOUS PLONGE
DANS UNE EXPÉRIENCE ORIENTATION INÉDITE!

**BIG
BANG**
de l'
EMPLOI

LES 17 ET 18 MARS
LAVAL | SQUARE DE BOSTON

DE 10H À 18H | ENTRÉE LIBRE
VIDÉOS 360° | SIMULATEURS MÉTIERS
RÉALITÉ VIRTUELLE | GRANDE ROUE DU JOB DATING

BIGBANG-EMPLOI.FR

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

L'idée est de valoriser à la fois le dynamisme de l'emploi sur la région, les filières professionnelles et l'ensemble des entreprises.

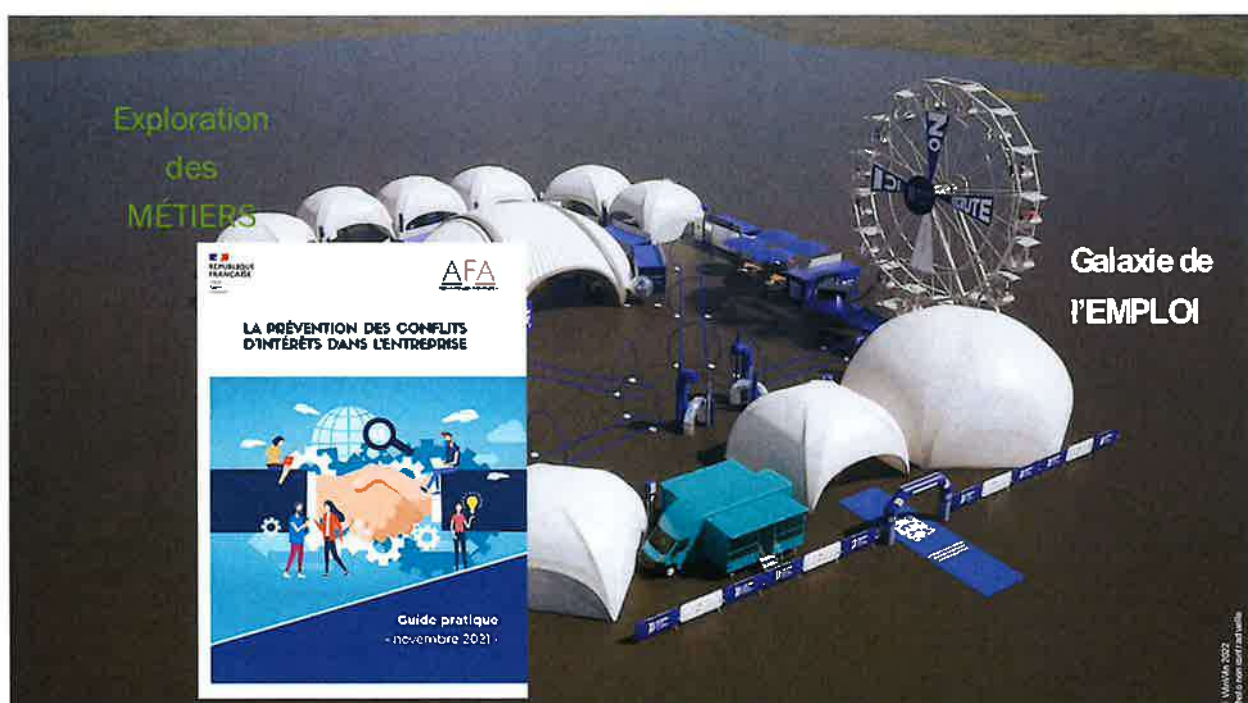
L'objectif est de proposer un parcours complet sur un espace relativement important, de l'ordre de 600 m².

Cet événement comporte 3 espaces : Planète orientation, l'Univers des métiers et la Galaxie de l'emploi.

Les cibles sont de faire découvrir, de façon originale, les métiers en région Pays-de-la-Loire, de faciliter la rencontre avec les entreprises, leurs savoir-faire et leurs compétences, et d'ouvrir le champ des possibles.

- **Planète orientation** : il s'agit de la valorisation des outils innovants présentés par les centres de formation, des échanges sur les formations proposées, avec la présence d'un Orientibus à Laval et des ateliers permettant d'appréhender le monde de l'entreprise. Il s'agit aussi de mieux connaître et apprécier les diplômes, notamment les formations en Pays-de-la-Loire.
- **Univers des métiers** : les cases de réalité virtuelle permettent d'imaginer les métiers par des témoignages. Un dôme 360° offrira la possibilité d'estimer la diversité des métiers et des filières professionnelles en Pays-de-la-Loire, et dans ce cadre précis, de valoriser les entreprises, les métiers et les filières. Un certain nombre de filières sont représentées, particulièrement en Mayenne, telles que l'agroalimentaire. Nous trouverons sous ce dôme, une scène sur laquelle se dérouleront des interventions de personnalités inspirantes, avec pour cible la création d'une dynamique de secteurs.
- **Galaxie de l'emploi**
Il s'agit d'un job dating comportant 2 espaces : un espace rencontres assez classique et la grande roue qui sera l'occasion de consacrer un temps de partage entre une personne en recherche d'emploi et un chef d'entreprise, ou bien même un représentant en ressources humaines.

Le Big Bang de l'emploi est un événement extrêmement fort et exceptionnel au regard de son ampleur. Nous sommes accompagnés de très grandes entreprises et de partenaires en lien avec l'emploi et la formation. Quelques créneaux sont encore disponibles pour les entreprises qui aimeraient participer à ces rencontres et ces échanges ; vous pouvez donc vous positionner si vous le souhaitez. 2 journées de 10 h à 18 h : le 17 mars qui sera plutôt à visée des collègues, et le 18 dans un format plus familial avec l'accueil des jeunes et de leurs parents.



Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Merci pour toutes ces précisions. Ce Big Bang de l'emploi est une action régionale à laquelle nous souhaitons contribuer ainsi qu'à son succès. Erwan, accompagné de Maëlle, a été mobilisé sur ce thème pour la CCI.

Erwan Coatanea, vice-Président

L'idée était d'utiliser le créneau libre en créant un événement « Brunch Mayenne 2030 » et en déterminant un événement d'échanges entre les chefs d'entreprise, leurs collaborateurs et les étudiants, afin de définir ce qu'est le territoire à l'horizon 2030 au plan économique, commercial et industriel en Mayenne.

Un moment d'échanges aura lieu avec ces futurs collaborateurs, ces jeunes que nous devons garder sur le territoire, entre 12 h et 14 h.

Brunch Mayenne 2030

Venez rencontrer vos futurs collaborateurs !

Les Présidents,
Eric HUNAUT - CCI de la Mayenne
Bruno LUCAS - MEDEF Mayenne
Bruno RIGOMIN - UIMM Mayenne
Erwan COATANEA - Made in Mayenne

invitent les Entrepreneurs mayennais, en présence de Christelle MORANCAIS, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

à partager un temps de rencontre et de convivialité avec 200 étudiants des établissements d'enseignement du Campus de Laval et à découvrir le Big Bang de l'Emploi

le Vendredi 17 mars de 12h00 à 13h30
au square de Boston à Laval
Temps convivial et restauratif

Tout savoir sur le big bang de Laval | Je m'inscris

Brunch Mayenne 2030

A la rencontre des entrepreneurs mayennais

Des rencontres, des ateliers sur le temps du déjeuner avec un professionnel d'entreprise, où écoute, dialogue et conseils sont les maîtres mots

Retrouvons-nous
Le vendredi 17 mars 2023 de 12h00 à 13h30
au village du Big Bang de l'Emploi
au Square de Boston à Laval

Programme

3 ATELIERS

1- Faire de LinkedIn un BOOSTER professionnel
2- Comment créer un coup de foudre professionnel ?
3- Une entreprise, c'est bien plus qu'un job !

le BRUNCH
Convivial et restauratif

Co-organisé par

<<< Inscription obligatoire >>>

Co-organisé par

IUT Laval | uco | Campus | Université de Laval | ESTACA | esiea | CCI MAYENNE | Mouvement des Entreprises de France | UIMM

BIG BANG EMPLOI | RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Je rappelle que Christelle Morançais sera présente et procédera à l'inauguration le 17 mars à partir de 11 h 30. Nous enchaînerons sur ce brunch à partir de 12 h et jusqu'à 14 h. Nous vous y attendons nombreux.

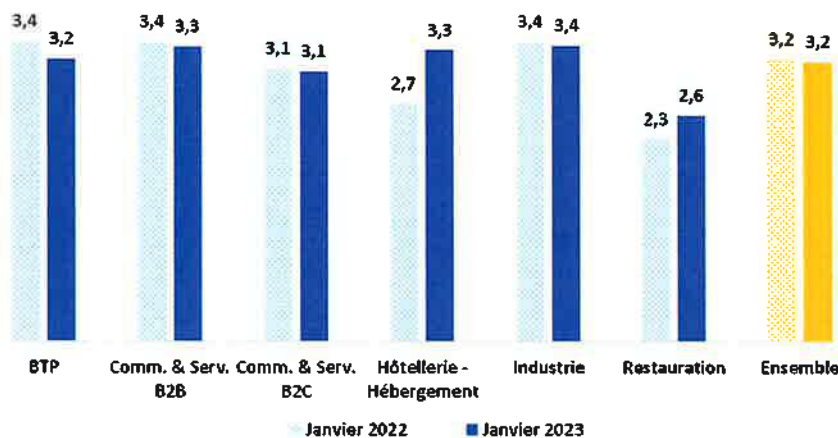
2. ExpreCCon

Julien Elie, responsable des relations institutionnelles

Vous trouverez l'intégralité de l'enquête de conjoncture sur le site internet de la CCI. Nous partagerons ce soir uniquement 3 indicateurs conjoncturels sur des questions que nous posons lors de chaque enquête.

Quel est le moral des chefs d'entreprise à l'heure actuelle ?

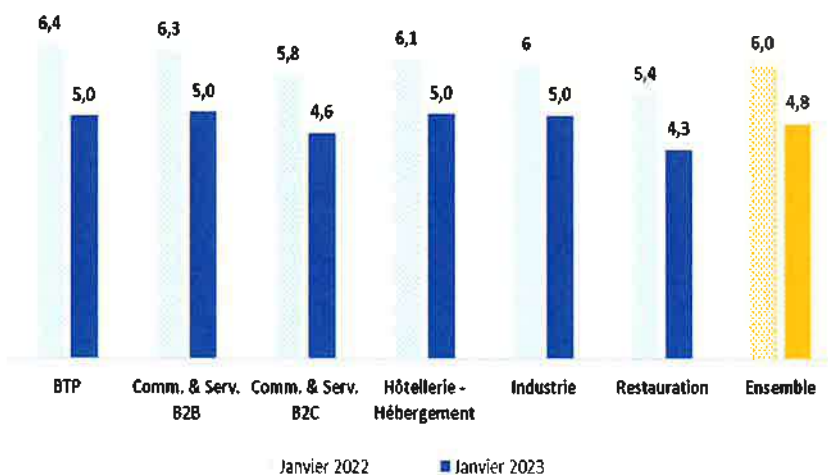
Sur une échelle de 1 à 5, le moral des chefs d'entreprise était de 3,2 points moyenne stable depuis juillet 2021, avec quelques disparités selon les secteurs d'activité. Entre janvier 2022 et janvier 2023, nous notons un regain de confiance au sein de l'hôtellerie et l'hébergement. Ce fort regain montre qu'il existe, en conséquence, des compressions sur d'autres secteurs d'activité.



Quel est le niveau de confiance des chefs d'entreprise dans l'économie française ?

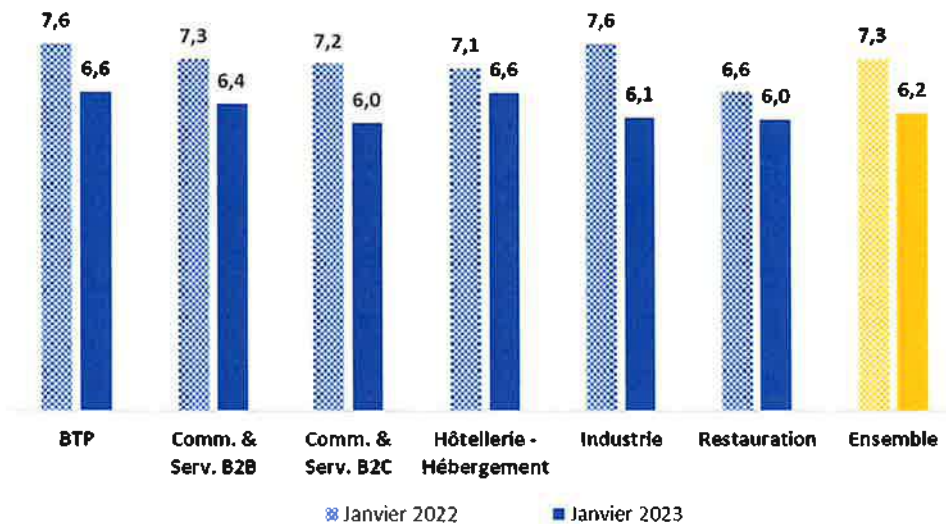
Il y a eu un très fort décrochage en septembre 2022, confirmé en ce début d'année 2023.

Sur une échelle de 1 à 10, nous sommes vraiment au-dessous de la moyenne. Les chefs d'entreprise expriment à 4,8 points sur 10 leur niveau de confiance dans l'économie nationale. Tous les secteurs sont impactés et nous perdons ainsi, 1,2 points de moyenne, avec un décrochage plus conséquent sur certains secteurs, tels que le BTP par exemple.



Quel est le niveau de confiance des chefs d'entreprise dans leur propre entreprise ?

Le niveau de confiance est plus important à hauteur de 6,2 points, mais avec, entre janvier 2022 et janvier 2023, un décrochage de 1,1 point en moyenne sur l'ensemble des secteurs.



Vous pouvez consulter tous les résultats de cette enquête conjoncturelle sur le site de la CCI, la comparaison des 3 mois qui viennent de s'écouler, les prévisions sur les 3 mois à venir, ainsi que les difficultés rencontrées par les entreprises.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Julien, je profite de l'occasion pour te remercier du travail effectué depuis 6 ans, puisque tu quittes tes fonctions au sein de la CCI au mois d'avril, pour de nouveaux horizons, au cœur d'une collectivité mayennaise.

Applaudissements

3. Agenda des événements

Agenda

Assemblées Générales CCI 2023

- 25 mai à 17 h 30 - Stade Lavallois
- 28 septembre à 17 h 30 - Chambre d'Agriculture
- 23 novembre à 17 h 30 - Espace Mayenne (à confirmer)

V - CONCLUSION

1. Conclusion par Madame la Préfète de la Mayenne, Marie-Aimée Gaspari

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Je laisse la conclusion à Madame la Préfète de la Mayenne.

Marie-Aimée Gaspari, Préfète de la Mayenne

Monsieur le Président, je vous remercie.

La première remarque que je souhaite évoquer est que vous avez une Chambre de Commerce et d'Industrie qui est à l'image du tissu économique et industriel que je décrivais en début de séance. Il ressort de vos projets et de vos débats, un vrai dynamisme, une réelle créativité, de l'innovation et tout cela aboutit à de beaux projets en matière entrepreneuriale et au plan économique. Bravo pour cette énergie démontrée au travers de vos exposés et des projets de fond que vous conduisez !

Vous nous avez fourni des indicateurs qui ne sont pas totalement optimistes, mais pas non plus fondamentalement pessimistes. Nous sommes dans une période d'attente sans trop savoir de quel côté la conjoncture va basculer.

Je peux vous évoquer ce que l'Etat porte dans cette conjoncture un peu particulière, qui intervient après 2 années de crise sanitaire, avec un conflit en Ukraine qui a des répercussions sur notre situation économique, avec un mouvement social de contestation contre la réforme du projet des retraites, qui est évidemment pour vous un sujet de préoccupation, notamment pour les commerçants des différents centre villes, lorsque des mouvements y sont portés.

Il me semble important de vous dire que l'Etat a été aux côtés des entreprises pendant la crise sanitaire et à la hauteur des enjeux de cette crise traversée. Aujourd'hui, il n'y a pas véritablement de rupture de chaîne ; le gouvernement lance le plan d'investissements France 2030 au niveau national, qui sera décliné au plan territorial donc départemental, avec 54 milliards d'euros. Norchen Chenoufi, Sous-Préfète de Château-Gontier, portera ce plan et soutiendra des projets au travers des appels qui seront notifiés. C'est une force pour un territoire tel que le nôtre, c'est de l'investissement pour soutenir l'industrie, l'innovation technologique et la transition écologique. Ici, vous avez tous les atouts pour pouvoir élargir à ce programme. C'est un point important que je souhaitais souligner pour nous tourner vers un avenir prometteur.

J'aimerais poursuivre avec l'attractivité du territoire. Notre taux de chômage est bas, tous les départements ne peuvent pas faire le même constat et c'est une force, mais cela induit d'autres difficultés, notamment d'attractivité, que je rencontre aussi dans les services de la Préfecture. Si nous avons des difficultés à recruter dans nos entreprises, nous avons aussi des problèmes à recruter des agents sur certains postes au sein de la Préfecture.

L'attractivité est un sujet fondamental pour le développement économique et c'est un cercle vertueux, car plus les entreprises se développent, plus elles sont attractives, et plus elles sont attractives, plus le territoire attire du monde et le cercle devient vertueux.



Une loi sur l'immigration sera prochainement votée. Elle aurait beaucoup de sens ici, puisqu'elle permettrait de recruter des étrangers dans les secteurs en tension. 70 % des secteurs économiques sur le plan national sont en tension, ce qui est considérable. Nous espérons que l'Etat pourra apporter des leviers qui pourront être adaptés au territoire et au département de la Mayenne, afin de compenser pour partie les déficits de main-d'œuvre que nous connaissons au travers de dispositifs attendus dans les territoires. Le gouvernement s'y emploie vraiment.

Je souhaitais vous présenter cette note d'optimisme dans l'accompagnement que l'Etat conduit au regard des entreprises et du monde économique, car il s'agit bien évidemment de secteurs indispensables à la production de richesses, mais aussi à l'épanouissement de chacun de vous, chefs d'entreprise, mais aussi de vos salariés et de vos communautés de travail.

Merci à tous, pour toutes les valeurs que vous incarnez et ce que vous portez. Votre métier est difficile et nécessite un renouvellement et une innovation permanents, comme vous nous l'avez prouvé ce soir.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Merci à vous et encore bienvenue dans notre belle Mayenne !

Nous arrivons au terme de cette Assemblée Générale. Je vous propose de nous retrouver pour un cocktail, qui nous permettra de poursuivre nos échanges.

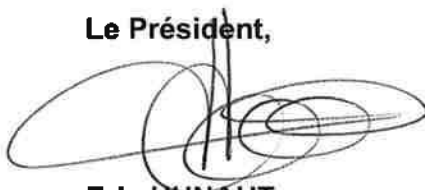
Notre prochain rendez-vous est fixé au jeudi 25 mai 2023 à 17 h 30 au Stade Lavallois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Prochaine séance :

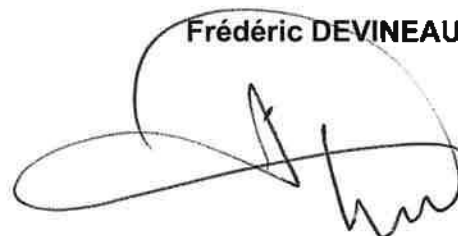
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 mars 2023
établi sous réserve d'approbation
lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023*

Le Président,




Eric HUNAUT

Le Secrétaire,



Frédéric DEVINEAU

ANNEXES

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

SYNTHESE DES BUREAUX

5 décembre 2022

9 janvier, 6 et 27 février 2023

Assemblée générale du 9 mars 2023

Siège - 12 rue de Verdun - CS 60239 - 53002 Laval CEDEX
T. 02 43 49 50 00 - www.mayenne.cci.fr - Siret : 18530044900013 - APE 9411 Z



Projets immobiliers/foncier

Maison de l'économie

La VEFA a été signée le 30 novembre 2022 au regard des décisions prises précédemment par les instances consulaires. L'échéancier annoncé est pour l'heure respecté. L'occupation de ces locaux devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Cession de l'Hôtel consulaire

Ce sujet, initialement prévu à l'ordre du jour de la séance de ce jour, 9 mars 2023, est reporté à l'assemblée générale du 25 mai.

Etat des lieux :

- 7 candidatures d'opérateurs tant locaux que nationaux ont été enregistrées pour l'acquisition de cet ensemble immobilier,
- Les 5 candidats non retenus ont été informés par courrier le 26 janvier,
- Les 2 candidats présélectionnés ont été informés par courrier et conviés à la commission d'audition ad hoc du 17 février, cette commission ayant pour but de faire des recommandations motivées au regard de l'audition des deux candidats,
- Une réunion de bureau exceptionnel s'est tenue le 27 février et a pris connaissance du relevé d'orientations de la commission ad hoc du 17 février dernier.
Il en est ressorti la nécessité de pouvoir approfondir l'examen des deux dossiers.
Aussi, à l'unanimité de ses membres, le bureau a décidé de reporter la présentation de ce dossier à l'Assemblée Générale du 25 mai 2023, au lieu du 9 mars 2023.
- La commission de prévention des conflits d'intérêts s'est réunie le 28 février pour examiner les recommandations de la commission d'audition.

Foncier Saint-Berthevin

Des échanges sont en cours avec le Maire de Saint-Berthevin, le Président de Laval Agglomération, la Présidente de Laval Economie et la CCI, cette dernière souhaitant mettre en exergue la valorisation de ce foncier.

Le Maire et le Président de l'Agglomération ont arrêté une position partagée sur le développement de ce secteur.

La collectivité a élaboré une stratégie commerciale intercommunale pour 2022-2026 qui a été examinée en conseil communautaire.

Les réflexions se poursuivent sur l'aménagement global. LMA reste l'interlocuteur référent.

Une rencontre avec Leroy Merlin aura lieu prochainement pour partager avec eux ces orientations et recueillir leurs intentions quant à l'acquisition de l'ensemble des 20 000m² dans le cadre de l'exercice de leur droit de préférence avec clause de substitution



Conventions « Commerce phygital » : point d'étape

Laval Agglomération

Janvier 2021 - Décembre 2024

25 000 € / an

Mayenne Communauté

Juillet 2022 - Juin 2025

13 200 € / an

Pays de Château-Gontier

12 960 € pour 2023 (en cours de signature)

Coëvrons

12 870 € pour 2023 (en cours de signature)

Autre

Concernant Ma Ville mon Shopping, la convention se termine en juillet 2023.

Il reste quelques codes promos non utilisés en décembre qui seront proposés lors d'une opération Fête des Mères/Pères en Juin 2023.

Convention Laval Cœur de Commerces

La convention avec Laval Cœur de Commerces a été renouvelée.

Laval Cœur de Commerces a pour objet d'entreprendre, d'organiser ou d'encourager toutes manifestations et toutes initiatives utiles au développement et à la prospérité du plateau économique de Laval, dont elle représente et défend les intérêts vis-à-vis des pouvoirs publics.

Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville par une politique d'animation et de communication efficace et structurée, les partenaires conviennent de la nécessité de maintenir et de développer des actions conjointes.

Ainsi, les partenaires à la présente convention souhaitent organiser les relations entre Laval Cœur de Commerces et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne dans le but de valoriser l'image du commerce et de ses entreprises, dynamiser l'attractivité commerciale du centre-ville et des quartiers, soutenir et professionnaliser l'association et ses adhérents.

Cette ambition partagée vise à créer des synergies entre les partenaires grâce à une coordination régulière.

Projet de convention Laval Mayenne Technopole

Un projet de convention est en cours de rédaction entre LMT et la CCI.

Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place et les modalités d'organisation d'un partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne et



Laval Mayenne Technopole, étant entendu que les deux parties s'engagent mutuellement. Cette convention désigne un ensemble d'actions sur lesquelles les deux entités peuvent échanger.

Et d'une façon plus particulière, LMT s'engage à communiquer sur les sujets spécifiques ci-dessous :

- ✓ *Création d'entreprise*
- ✓ *Filière numérique*
- ✓ *DIVA – (Digital Innovation Value Accelerator)*
- ✓ *Formation*

Durée

La présente convention prendrait effet à compter de la date de signature par l'ensemble des parties et conclue jusqu'au 31/12/2025.

Charte CCI éco évènements

Dans le cadre de sa démarche RSE, la CCI de la Mayenne souhaite s'engager dans l'éco-conception de ses évènements majeurs.

La CCI de la Mayenne est particulièrement investie pour accompagner les entreprises sur des transitions profondes autour de sujets centraux tels que l'économie circulaire, l'écologie industrielle, la performance énergétique, la performance durable et rentable des entreprises et la digitalisation des activités.

Le projet de Responsabilité Sociétale des Entreprises, pour lequel la CCI a été labélisée LUCIE®, vient renforcer en interne le projet porté par les élus. Il atteste des engagements d'amélioration entrepris par les CCI, tournés vers la recherche de performance.

Dans cette perspective, la CCI souhaite promouvoir, prolonger et valoriser cette démarche lors des évènements qu'elle organise.

Elle veut donc déployer une charte éco-événement. L'objectif serait de se doter d'un outil, qui guide la conception et la réalisation de l'évènement afin de mesurer et valoriser la démarche.

A travers ce dispositif, la CCI ambitionne de sensibiliser les partenaires et les entreprises à cet enjeu.

Subventions/cotisations/adhésions

ESMASS – Ecoles supérieures des Métiers de l'Assistant – réseau CCI France

Appel à cotisation du réseau ESMASS pour l'année 2023 : 2 800 €

DCF

Le réseau des DCF est à ce jour constitué d'une fédération animant 75 associations et 2.500 membres sur l'ensemble du territoire français ; sa mission clé est de mettre le talent commercial en mouvement. Le réseau des managers de la performance commerciale est ouvert à toutes celles et ceux qui occupent un poste d'encadrement dans la fonction commerciale ou qui s'y destinent. L'antenne DCF Mayenne est composée de 40 membres environs.

Quelques actions phares :

- Le Trophée des Managers de l'année.
- Le DCF Challenge : Le concours de l'intelligence commerciale auprès des étudiants

Cotisation 2023 : 660 € - bénéficiaire Maëlle Morvan, directrice service appui aux entreprises.

Initiative Mayenne

Cotisation 2023 pour la CCI au titre du collège « Organismes Opérateurs Economiques » - 600 €

Laval Economie

Adhésion 2023 pour le Directeur Général CCI Mayenne - 30 €

Déclaration d'intérêts e-attestation

Sujet abordé ce jour en Assemblée Générale

Les dispositions réglementaires de la CCI nécessitent le recueil des intérêts des membres élus et associés de la CCI mais aussi de certains de ces collaborateurs. Pour ce faire, un nouvel outil en ligne « e-attestation » sera opérationnel courant avril.

Ce sujet est abordé ce jour en AG ainsi que celui sur la disposition de Prévention des Conflits d'Intérêts par le Président de la CPCI, R Alexandre et le Bâtonnier N. Fouassier



Délégation de signatures

Le tableau des délégations de signatures a été actualisé ; il est consultable sur *l'extranet élus*.

Tarifications des produits CCI

Les tarifs pour les différentes prestations CCI ont été mis à jour ; ils sont consultables sur *l'extranet élus*. Ils concernent :

- ✓ prestations « études et actions territoriales »
- ✓ offre de produits « appui aux entreprises »
- ✓ locations de salles CCI/IIA/Campus
- ✓ formation : tarifications des formations continues
 - *Memo : tarifications des formations initiales (validés AG 24/11/2022)*



A handwritten signature mark consisting of a stylized, vertical, slightly curved line.

Obligations légales

Demandes de dérogations au repos dominical

Date demande	Nom du demandeur	Dates sollicitées (dérogation au repos dominical)	Motif	Avis CCI
04/11/2022	Mairie d'Evron	Année 2023 : 15 janvier - 12 février - 2 juillet - 27 août - 3 septembre - 3,10,17, 24 et 31 décembre	Demande de dérogation à la règle du repos dominical par plusieurs commerces de la ville d'Evron	Favorable
24/11/2022	IPSOS OBSERVER	Année 2023 : 15 janvier - 22 janvier (+ 29 janvier) 12 mars - 19 mars (+ 26 mars) 11 juin - 18 juin (+ 25 juin) 17 septembre - 24 septembre (+ 1 ^{er} octobre)	Demande de dérogation à la règle du repos dominical - pour 2 salariés enquêteurs IPSOS OBSERVER intervenant dans le magasin LEROY MERLIN	Favorable

Lancement de l'observatoire immobilier entreprise et foncier économique avec Laval Economie

Dans le cadre du programme Territoire d'Industrie de Laval Agglomération, un partenariat est engagé entre la CCI de la Mayenne et Laval Economie afin de réaliser un observatoire de l'immobilier d'entreprises et du foncier économique.

La mise en œuvre de cet outil s'appuie sur l'observatoire de l'immobilier d'entreprises réalisé par la CCI du Maine et Loire depuis 2009.

Les échanges sont en cours entre CCI53 et Laval Economie afin d'adapter la stratégie de réalisation de l'observatoire.

Mayenne Communauté a fait savoir récemment qu'elle pourrait également être intéressée par la mise en œuvre de cet observatoire.

L'intérêt de la CCI est de réaliser cet outil à l'échelle du département en lien notamment avec les 8 autres EPCI.

Résultats enquête de conjoncture ExpreCClon

Si les inquiétudes sur le climat économique sont présentes elles restent contenues.

Cf extranet élus.

Nombre de créations d'entreprises en 2022

La vigilance reste de mise sur le solde (immatriculations – radiations) qui s'établit à 875 (2615-1740).

Cérémonie de remise des diplômes du 1^{er} février

- 200 diplômés (150 présents), 13 diplômes, 400 participants à Espace Mayenne.
- Investissement et mobilisation des équipes formation tant élus que collaborateurs
- Fierté des jeunes et des parents de partager cet instant ensemble
- Présence significative des maitres de stages
- Animation appréciée

Journées Portes Ouvertes Formation du 28 janvier – retours en chiffres

- Campus : 115 prospects préinscrits
- IIA Saint-Berthevin : 61 prospects préinscrits
- IIA Saint-Nazaire : 47 prospects préinscrits

Big Bang de l'emploi

Mobilisation Made In Mayenne et des acteurs locaux pour le Big Bang de l'Emploi qui aura lieu les 17 et 18 mars 2023 à Laval.

L'objectif commun des partenaires mayennais est que cette manifestation soit une réelle réussite pour le territoire. Cette ambition collective est au service des jeunes et des demandeurs d'emploi pour leur donner envie et motivation.

Nuit de l'orientation : 3 éditions pour le territoire de la Mayenne

LAVAL

Jeudi 9 février 2023 de 18h à 22h

IIA - 5 bd de l'Industrie – ST BERTHEVIN

MAYENNE

Lundi 6 mars 2023 de 18h à 22h

Salle Polyvalente

CHATEAU-GONTIER

Mercredi 8 mars 2023 de 18h à 22h

Salle festive de l'Espace St Fiacre

Les jeudis de la RSE

Le 24 novembre 2022, la première vidéo des Jeudis de la RSE a été mise en ligne. D'autres ont suivi. Plusieurs témoignages de dirigeants mayennais ont ainsi été recueillis sur la thématique de l'énergie. Objectif de cette démarche : valoriser des initiatives locales sur les thématiques RSE grâce à des rendez-vous réguliers en association avec l'ensemble de l'écosystème mayennais.

Si l'actualité nous conduit aujourd'hui à traiter les sujets liés aux enjeux énergétiques, demain d'autres thématiques seront abordées par ce canal.

Guichet unique

Le déploiement du Guichet Unique depuis le 1er janvier 2023 expose à de grandes difficultés sur le terrain tant pour les entreprises que pour les CCI. Le portail e-procédures de l'INPI devient le seul point d'accès pour déclarer la création d'une entreprise, une modification de sa situation ou la cessation de ses activités.

Problématique : depuis le lancement de la plateforme en janvier 2023, de nombreux dysfonctionnements techniques ont été constatés : lenteur de la plateforme informatique, bugs dans l'usage, nombreuses demandes complémentaires, augmentation du nombre de non-conformités des dossiers et de refus.... Si les enregistrements en création d'entreprises fonctionnent a priori, les difficultés persistent sur les formalités de modification ou radiation. Au-delà de ces dysfonctionnements, c'est l'adaptation même des utilisateurs à ce nouvel usage numérique qui questionne. En effet 70 % des formalités sont encore effectuées sous format papier.

Mobilisation CCI : Un des enjeux majeurs de la transition vers le guichet unique est est « l'accompagnement des usagers avec un accompagnement gratuit du guichet unique, aux côtés de l'INPI. La CCI conserve donc ce service public minimum d'accompagnement des entrepreneurs.

De plus, pour pallier les difficultés lors du lancement de la plateforme INPI, le réseau CCI a décidé d'assurer « le maintien temporaire d'effectifs et d'outils techniques des CFE au bénéfice des entrepreneurs.

Effort important que le réseau des CCI décide d'opérer, en lien avec l'État, dans l'intérêt général des entreprises qui font aujourd'hui déjà face à d'immenses défis.

Ainsi, dans l'objectif de permettre aux entreprises de continuer à pouvoir réaliser leurs formalités, le gouvernement a décidé de déployer une procédure spécifique, dite « procédure de secours », probablement pour une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2023.

Cette procédure repose sur :

- La réactivation du Guichet Entreprise (site mis en sommeil et géré par l'INPI qui représentait la partie dématérialisée de dépôt des formalités) dans les CCI pour le dépôt des formalités en première ligne,
- Le maintien actuel des effectifs des CFE (tous les CFE, pas seulement ceux des CCI),
- Le maintien des outils de transmission des données (EDI-CFE).



Cette décision implique pour notre réseau des conséquences sur le plan organisationnel, technique et financier

Elle est cependant :

- d'une part, nécessaire dans le contexte décrit ci-dessus, tant les enjeux pour les entreprises sont importants, et encore plus dans la conjoncture actuelle lourdement impactée par l'inflation et les prix de l'énergie,
- et d'autre part, totalement intégrée dans notre mission de service public.

Nous adoptons donc en urgence nos ressources pour répondre au mieux à cette période transitoire.

Temps forts commerce – année 2023

Un courrier a été transmis aux représentants des unions commerciales de la Mayenne présentant notamment les principaux temps forts de l'année

Le lundi 6 mars 2023

Une journée 100% Commerce dédiée aux commerçants / artisans de la Mayenne

JOURNÉE 100% COMMERCE
Lundi 6 mars 2023 à la CCI de la Mayenne

4 ATELIERS THÉMATIQUES POUR LES COMMERÇANTS
10h à 12h
Atelier 1 : Découvrez et mettez en place de bonnes pratiques pour réaliser des économies d'énergie
Animé par Jonathan PIMENTEL, chargé de communication RSE à la CCI Mayenne
Atelier 2 : Réalisez des vidéos sur TikTok
Animé par Amandine DEROUET, conseillère numérique à la CCI Mayenne

14h à 16h
Atelier 3 : Recrutez et fidélisez la nouvelle génération
Animé par Muriel ROCHE, manager de commerce à la CCI Mayenne
Atelier 4 : Revisitez l'aménagement de votre point de vente
Animé par Sonia LOQUER, directrice de HOPOP UP Design

Contact : Patricia LAVING · patricia.laving@mayenne.cci.fr · 06 30 15 76 45
Inscription gratuite avant le 28 février. Places limitées.





Le lundi 20 mars 2023

Challenge Progressons Ensemble : pitch des unions commerciales et remise des trophées

Le lundi 2 octobre 2023

Soirée économique

Conférence sur l'intelligence émotionnelle - conférencier Régis ROSSI

Le samedi 7 octobre 2023

JNCP (Journée Nationale du Commerce de Proximité)

Le lundi 6 novembre 2023

Une journée 100% Commerce dédiée aux commerçants / artisans de la Mayenne



En parallèle et toute l'année, la CCI accompagne les commerçants collectivement et individuellement sur tout le territoire de la Mayenne via différents dispositifs : Mon Commerce Phygital, Dispositif Régional Réinventons le Commerce, Plans de relance Tourisme / Numérique, etc

Il est ajouté qu'un chèque cadeau départemental est à l'étude.

Fresque de l'entrepreneuriat le 07/03/2023 à l'IIA

Dans le cadre de ses travaux, la Commission Entrepreneuriat de la CCI de la Mayenne s'est aperçue qu'il était difficile pour un créateur, un repreneur ou un cédant de s'orienter dans le parcours entrepreneurial. Même pour les structures accompagnatrices et les professionnels accompagnant les entrepreneurs, il est difficile d'avoir une vision globale du positionnement de chaque interlocuteur.

Afin d'y remédier, la Commission Entrepreneuriat a organisé une matinée d'atelier collaboratif autour de la « Fresque de l'entrepreneuriat » le 7 mars 2023, de 9 h à 12 h à l'Institut d'Informatique Appliquée :

- Les étapes de la création d'entreprise
- Les étapes de la reprise d'entreprise
- Les étapes de la transmission d'entreprise

Par cet évènementiel, la CCI entend asseoir son rôle de fédérateur des énergies entrepreneuriales.

Roadshow oPORTunity

Le Roadshow oPORTunity 2022/2023 est la tournée régionale de promotion du Port de Nantes St Nazaire. Il a pour objectif principal de faire du port de Nantes St-Nazaire la porte maritime du Grand Ouest. Les membres du Collectif ont mis en place un programme d'animation de la démarche oPORTunity.

Cela se traduit par l'organisation d'une tournée dans l'hinterland régional avec 4 roadshows en 49, 85, 53, 72 tout en s'appuyant sur les CCI territoriales des Pays de la Loire pour aller à la rencontre des chargeurs et des PME régionales et leur montrer l'intérêt d'utiliser le Port de Nantes St-Nazaire.

Date/Format

En MAYENNE, le roadshow portuaire organisé en partenariat avec MAYENNE INTERNATIONAL se tient le 9 mars à Laval (au sein de la CCI) sous forme de matinale (10h-12h30)

Entreprises ciblées

Les chargeurs et entreprises importatrices et exportatrices de la MAYENNE, les organisateurs de transport en s'appuyant sur les réseaux, fédérations d'entreprises (MEDEF, UIMM, FNTR, Fédération des Grossistes de la Mayenne.)



Pour la Mayenne le traitement de ces conventions a triplé. Il s'élève à 310 pour 2022. Ces mini-stages permettent aux jeunes de découvrir un métier et s'adressent aux élèves des classes de 4^{ème}, de 3^{ème} jusqu'en terminale ainsi qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur. Toute entreprise relevant des activités des chambres consulaires peut bénéficier de la formalisation de cette convention par la chambre compétente sous réserve toutefois que ce mini-stage soit réalisé durant la période des vacances scolaires et respecte quelques critères, notamment horaire.

La CCI a un rôle de tiers de confiance.

Pour la CCI de la Mayenne cette prestation est assurée par l'accueil 02 43 49 50 00 – cci53-accueil@mayenne.cci.fr.

